

Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

Zone de Police des 3 Vallées

AVANT-PROPOS DU CHEF DE CORPS

Notre Zone de Police travaille dans le souci permanent d'améliorer la sécurité et la tranquillité des citoyens. Veiller à la qualité de vie des personnes est un travail à la fois ambitieux mais également de tous les jours. Pour garantir celle-ci, année après année, nous nous efforçons d'améliorer nos méthodes de travail, nos « outils » ainsi que nos connaissances. En ce sens, la rédaction d'un nouveau Plan Zonal de Sécurité implique une réelle remise en question centrée tant sur son mode de fonctionnement interne que sur l'impact de son travail quotidien au profit de la sécurité de ses habitants

Les objectifs prioritaires du nouveau Plan Zonal de Sécurité, arrêtés par le Conseil Zonal de Sécurité, correspondent aux phénomènes constatés dans notre zone de police. Ceux-ci ont été mis en évidence par le croisement de plusieurs sources fiables et sont le reflet de discussions menées à la fois en interne mais aussi au sein de différents organes de décisions et de concertation.

Le Conseil Zonal de Sécurité a arrêté les principaux objectifs stratégiques qui constituent le fil rouge de ce document. Ce même organe est aussi le garant de la politique d'action policière qui peut être redéfinie en fonction de changements dus à l'émergence de nouvelles formes de criminalité voire de changements structurels liés au fonctionnement de la zone de police. Le Plan Zonal de Sécurité met en exergue la contribution de la police locale dans la recherche de la sécurité intégrale.

Néanmoins, rappelons que les priorités policières figurant dans ce présent document ne sont qu'un aspect très limité du travail policier. Il est tout aussi important de rappeler que si certains phénomènes et/ou comportements ne figurent pas dans le nouveau Plan Zonal de Sécurité, cela ne signifie certainement pas qu'ils sont inexistants ou que les autorités locales s'en désintéressent mais simplement qu'ils sont pris en charge d'une autre manière, soit via une structure propre au sein de l'organisation, soit au travers de l'activité quotidienne des différents services sur le terrain ou encore par une collaboration effective avec d'autres services.

Nous vous en souhaitons bonne lecture!

Virginie WUILMART

Commissaire Divisionnaire Chef de Corps ZP des 3 Vallées

TABLE DES MATIÈRES

| VANT-PROPOS DU CHEF | DE CORPS | 1 |
|------------------------|---|----|
| ABLE DES MATIÈRES | | 2 |
| CHAPITRE1: ANALYSE DE | L'ENVIRONNEMENT | 6 |
| 1. IMAGE DE LA SÉCURIT | TÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LA ZONE DE POLICE | 6 |
| 1.1 Notre terrai | n de travail en images | 6 |
| 1.2 Notre zone d | de police examinée d'un point de vue démographique | 8 |
| Population | | 8 |
| Pyramide des âges | | 9 |
| Evolution de la pop | ulation | 9 |
| Infrastructure pour | le logement et l'habitat | 10 |
| Centre Fedasil et M | ENA | 11 |
| 1.3 Notre zone d | de police examinée d'un point de vue économique | 12 |
| Activité économiqu | e sur le territoire | 12 |
| Chiffres du chômag | e – emploi | |
| Revenus - Niveau d | e vie | 13 |
| Occupation des sols | et agriculture | 14 |
| Entreprise Seveso | | 15 |
| 1.4 Notre zone d | de police examinée d'un point de vue socio-culturel | 15 |
| Culture | | |
| Jeunesse | | 15 |
| Sport | | 15 |
| Hauts lieux touristion | ques | 16 |
| Evénements | | 16 |
| 1.5 Notre zone d | de police examinée d'un point de vue mobilité | 17 |
| Réseau routier | | 17 |
| Train | | 18 |
| Bus | | 18 |
| Ravel | | 18 |
| 1.6 Développer | nents technologiques dans le paysage policier | 19 |

| | 1.7 | Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique | 19 |
|-----|---------|---|----|
| | Lég | islation avec impact | 19 |
| | Aud | dit AIG | 20 |
| | Org | ganes administratifs | 20 |
| | Clir | nat politique | 20 |
| 2. | L'IN | //AGE DE LA CRIMINALITÉ ZONALE | 20 |
| | 2.1 | BAromètre de la criminalité | 21 |
| | 2.2 | Baromètre de la circulation | 24 |
| | Les | accidents | 24 |
| | Les | infractions | 24 |
| | 2.3 | Résultats du sondage auprès des conseillers de police | 26 |
| | 2.4 | Résultats du moniteur local de sécurité 2018 | |
| CHV | | 2 : ANALYSE DE L'ORGANISATION | |
| 1 | | AGE DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE OPTIMALE DANS NOTRE ZONE DE POLICE | |
| | 1.1 | Description de la situation actuelle au sein de la zone de police | |
| | Stri | ucture actuelle / organigramme | |
| | | erçu de la capacité dans la zone de police | |
| | | pect des normes minimales : évaluation | |
| | 1.2 | Description des autres services au sein de la zone de police | |
| | | | |
| | 1.3 | Missions de nature fédérale | 36 |
| | | ticipation à des exercices en matière de planification d'urgence | |
| | | SSION | |
| 1. | | | |
| 2. | | ION | |
| 3. | VA | LEURS | 39 |
| СНА | PITRE 4 | 4: STRATÉGIE ET POLITIQUE | 40 |
| 1. | | THODOLOGIE MISE EN OEUVRE | |
| 2. | EVA | ALUATION DU PLAN PRÉCEDENT | 40 |
| 3. | ÉLÉ | MENTS DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE | 41 |
| | 3.1 | A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe) | 41 |

| | | Au niveau de la criminalité | . 41 |
|---|-----|--|-------------------|
| | | Au niveau de la sécurité routière | . 41 |
| | 3.2 | 2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne) | 41 |
| | | Lettre de mission | . 41 |
| | | Rapport d'activités 2018 | . 42 |
| | | Comité de direction | . 43 |
| 4 | | Attentes des autorités et partenaires | 43 |
| | 4.1 | 1 Attentes et priorités de nos autorités | 43 |
| | | PNS 2016-2019 | . 43 |
| | | CPPL | . 44 |
| | | Procureur du Roi de Namur | . 44 |
| | | Gouverneur de la province de Namur | . 45 |
| | | Région Wallonne | . 45 |
| | | Bourgmestres de Couvin et de Viroinval | . 45 |
| | | Directeur coordonateur de la police fédérale a namur | . 45 |
| | | Directeur judiciaire de lapolice judiciaire federale de namur | . 46 |
| | 4.2 | 2 Attentes de la societé, des autres protagonistes et partenaires | 46 |
| | 4.3 | 3 Vision synoptique des PRINCIPALES priorités et attentes | 46 |
| 5 | | ANALYSE DES PRIORITÉS ET DES ATTENTES : LA MATRICE DE L'ARGUMENTATION | 47 |
| | 5.1 | 1 Matrice en matière de sécurité et qualité de vie | 47 |
| | 5.2 | 2 Etablissement des priorités en matière de fonctionnement interne | 48 |
| 6 | ı | CHOIX DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES | 48 |
| | 6.1 | 1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025 | 48 |
| | | OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : LA securité routière | . 48 |
| | | OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Les troubles à la vie communautAIRE | . 50 |
| | 6.2 | Points d'attention pour 2020 – 2025 | 51 |
| | 6.3 | 3 Priorités stratégiques en matière de fonctionnement interne 2020 – 2025 | 52 |
| | | OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Développer et moderniser la communication interne | . 52 |
| | | OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Développer les competences des collaborateurs dans le but d'accroître la qualité du | |
| | | travail fourni | . 53 <i>5∆</i> |
| | 6 4 | α γιουνουμου δε παρασμέρης που ερεδίας | 5/1 |

| CHAPITRE 5 : PLAN DE GESTION | 55 |
|--|----|
| Monitoring de la mise en œuvre de la politique | |
| Outils pour le suivi et le rapportage | 55 |
| Rédaction de rapports d'activités annuels | 55 |
| Gestion des moyens financiers | 55 |
| CHAPITRE 6 : APPROBATION DU PLAN | 56 |
| ANNEXES | 57 |

CHAPITRE1: ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

l. IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LA ZONE DE POLICE

Les données reprises ci-après sont issues : Service population des administrations communales, Sites Internet des communes, Données IBZ 2018, Bureau Fédéral du Plan, CPAS, TEC, Statbel, WalStat, IWEPS, Census, analyse relative aux données morphologiques de la ZP 3 Vallées réalisée par la DCA Namur – Appui à la Politique – CSL Claudie Raway, Baromètres de la criminalité, de la circulation et du PNS 2016-2019 .

1.1 NOTRE TERRAIN DE TRAVAIL EN IMAGES

Description générale du territoire de la Zone de Police des 3 Vallées

| Communes | Superficie | Nombre d'habitants (01/12/2018) | Densité de population (km²) | Communes belges voisines | Zones de police environnantes | |
|-----------|------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------------|--|
| Couvin | 206,93km² | 13.772 | 66,5 hab/km² | Chimay Cerfontaine Froidchapelle Philippeville | Hermeton & Heure Botha | |
| Viroinval | 120,89km² | 5.880 | 48,6 hab/km² | Philippeville Doische | | |
| Total | 327,82 km² | 19.652 | 59,9 hab/km² | | | |

La Zone de Police des 3 Vallées est une Zone pluricommunale composée des 2 Communes suivantes :

Couvin

Couvin est née de la fusion de 14 anciennes communes que sont : Aublain, Boussu-en-Fagne, Brûly, Brûly-de-Pesche, Couvin, Cul-des-Sarts, Dailly, Frasnes, Gonrieux, Mariembourg, Pesche, Petigny, Petite-Chapelle et Presgaux.

Viroinval

Viroinval est quant à elle composée de 8 anciennes communes : Dourbes, Le mesnil, Mazée, Nismes, Oignies-en-Thierache, Olloy-sur-Viroin, Treignes et Vierves-sur-Viroin.

La Zone est située dans la Province de Namur, à son extrême sud-ouest précisément. Elle est située, depuis la réforme du 01^{er} avril 2014, dans l'arrondissement judiciaire de Namur, l'un des 12

arrondissements judiciaires de Belgique. Celui-ci est le résultat de la fusion des anciens arrondissements judiciaires de Dinant et Namur.

Le sud de la Zone compte quelques 36 kilomètres de frontière avec la France. Le nord est bordé par la Zone de Police Hermeton & Heure et à l'ouest par la Zone de Police Botha (Botte du Hainaut qui fait partie de la Province du Hainaut et donc de l'Arrondissement Judiciaire du Hainaut mais du Parquet du Procureur du Roi de Charleroi,).

Exception faite de Couvin qui est de type urbaine et Mariembourg qui est semi-urbaine, les autres communes de la zone de police se trouvent en zone rurale.

Cette situation, défavorable sur le plan géographique procure un certain isolement ayant des conséquences non négligeables sur le plan opérationnel.



La Zone, située à cheval sur 3 ensembles géographiques, la Fagne au nord, la Calestienne au centre et l'Ardenne au sud présente un intérêt géographique particulier avec son caractère semi-urbain à très rural.

Notre Zone de Police est également traversée par 2 cours d'eau : l'Eau Noire (venant de Couvin et Nismes) et l'Eau Blanche (venant de Chimay et Mariembourg). Ils traversent, en effet, la Commune de Couvin pour se rejoindre peu avant Dourbes (Viroinval) afin de former le Viroin. Ce dernier se jette quelques 22 km plus loin dans la Meuse à Vireux-Molhain en France.

Outre ces cours d'eau, la Zone de Police comporte de nombreux ruisseaux et Ry qui font la renommée de ce pays des Eaux Vives. Plusieurs étangs ou autres viviers sont aussi présents. Le barrage du Ry-de-Rome et ses 26.45 hectares est particulièrement apprécié.

La présence des 3 cours d'eau principaux représentent un risque élevé en cas de crue. Les inondations dues à une augmentation importante du débit sont d'ailleurs fréquentes.

1.2 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE DÉMOGRAPHIQUE

POPULATION

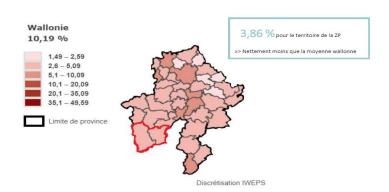
Au 01 décembre 2018, le nombre total d'habitants sur le territoire de la zone de police se chiffrait à 19.652. La commune de Couvin comptait alors 13.772 habitants, soit 70,1% de la population zonale. La commune de Viroinval comptait, quant à elle, 5.880 habitants, soit 29.9% de la population zonale. Cela donne une densité moyenne de 66,5 hab./km² à Couvin et de 48,5hab./km² à Viroinval.

La population est composée, à Couvin, de 51,2% de femmes et 48,8% d'hommes, et à Viroinval, de 50,58% de femmes et 49,42% d'hommes.



La nationalité belge représente 96,18% de la population à Couvin et 96,02% à Viroinval.

Pour Couvin, 2,97% de la population étrangère est issue de l'Union Européenne pour 0,84% en dehors de celle-ci. A Viroinval, 3,37% de la population étrangère est issue de l'Union Européenne contre 0,61% en dehors de celle-ci.

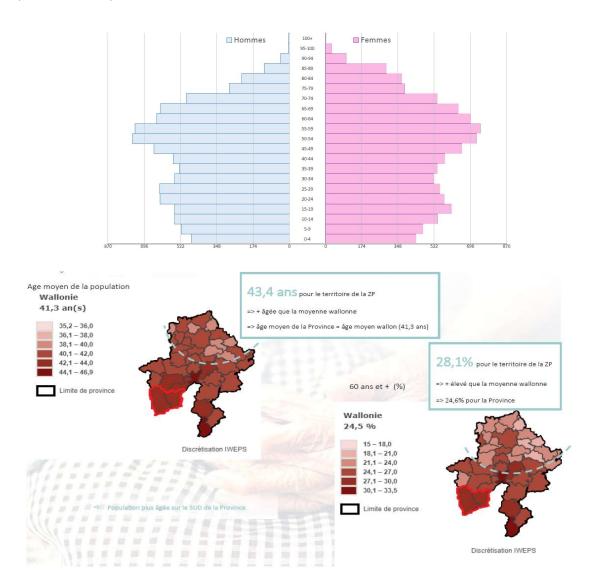


La majorité des ressortissants étrangers sont issus de France (409 sur le territoire de la ZP) puis d'Italie (94 sur le ressort de la ZP).

PYRAMIDE DES ÂGES

Selon la pyramide des âges, nous notons, tant à Couvin qu'à Viroinval une sur-représentation pour la catégorie d'âge des 50-64 ans.

L'âge moyen de la population à Couvin est de 43,2 ans et de 44 ans à Viroinval en 2018; ce qui est supérieur à la moyenne wallonne.



EVOLUTION DE LA POPULATION

Les 2 communes présentent un taux de croissance négatif de respectivement, -0.91% pour Couvin et -0.42% pour Viroinval. Notons qu'en Wallonie, le taux de croissance moyen est de 0,27%.

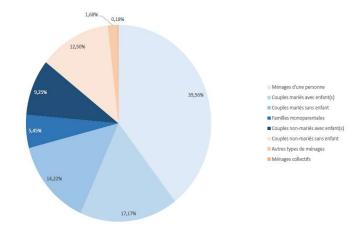
L'espérance de vie est moins élevée que la moyenne wallonne. En effet, à la naissance, elle est de 78,2 ans à Couvin et de 78,8 ans à Viroinval. Le taux de mortalité est plus élevé que la moyenne wallonne. Le taux brut de natalité est en moyenne de 8.35 naissances pour 1000 habitants sur la Zone de police en 2017.



Au sein de la Zone de police, on constate que depuis 2016, le nombre de jeunes de moins de 20 ans est en diminution. Par contre, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, tend à augmenter et ce, depuis 2011.

Pour la période 2008-2012, le nombre moyen de naissances par an est de 133,80 à Couvin et de 62,60 à Viroinval.

Notons que 39,56% des ménages du territoire de la Zone de Police sont composés d'une seule personne.



INFRASTRUCTURE POUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Le territoire communal de Couvin comptait en 2018, 7.187 logements contre 3.815 à Viroinval. Les 2 communes sont caractérisées par un parc de bâtiments anciens. En moyenne, sur le territoire de la Zone de police, 52% des bâtiments présents ont été érigés avant 1946. Depuis 2011, 285 nouveaux bâtiments ont été construits sur le territoire de la Zone de police.

Sur ces dernières années, tant le prix moyens des ventes de biens immobiliers que le nombre de transactions réalisées tendent à diminuer tant sur Couvin que sur Viroinval.





En ce qui concerne le prix des logements, Les 2 communes se situent en dessous de la moyenne provinciale. Viroinval fait partie des communes les moins chères en la matière.



Le prix moyen des terrain à bâtir est particulièrement bas sur le territoire de la Zone de Police avec respectivement 25,63€/m² à Couvin et 18,91€/m² à Viroinval alors que la moyenne en Wallonie s'élève à 51€/m².

En 2017, 3,77% des ménages couvinois vivaient dans un logement public contre 0,61% des ménages de Viroinval.

CENTRE FEDASIL ET MENA

Deux centres Fedasil sont implantés sur le territoire de la ZP :

- Le centre d'accueil de Couvin (ouvert depuis 11 juillet 2019) d'une capacité de 200 personnes.
- Le centre Chantecler à Viroinval, géré par la Croix-Rouge situé à Oignies d'une capacité d'accueil de 150 personnes.

Couvin dispose également d'une structure spécifiquement destinées à l'accueil de « mineurs étrangers non accompagnés » (MENA) ; l'Etape-MENA dispose de 24 places à Couvin depuis le 15 avril 2016.

1.3 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

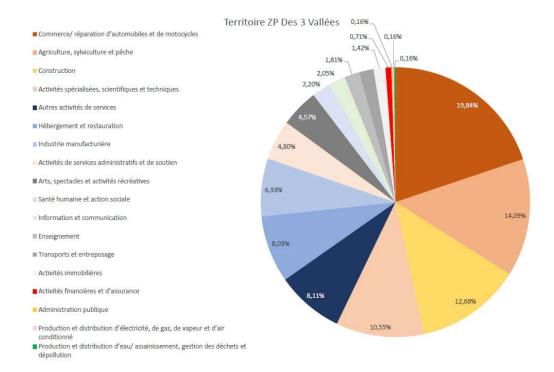
Notre Zone de Police comporte actuellement 2 parcs d'activités économique :

- Le parc d'activités économique de Frasnes d'une superficie de 296 ares où 3 entreprises sont implantées.
- Le parc d'activités économique de Mariembourg qui pour l'heure s'étant sur une superficie de 689 ares et comprend 44 entreprises. Une extension d'environ 40 hectares est prévue mais ne devrait voir le jour qu'en 2025.

En avril 2019, un espace « coworking E420 » a été ouvert à l'initiative du BEP dans le parc économique de Mariembourg, cet espace offre un nouveau mode de travail adapté aux indépendants, freelances, télétravailleurs, commerciaux, enseignants et tous autres acteurs

Dans un futur plus ou moins proche, un centre commercial devrait s'implanter à l'entrée de Couvin. « La Couvinoise » devrait offrir 13.000m² de surface commerciale pour une quinzaine d'enseignes.

En 2018, la commune de Couvin comptait 952 entreprises assujetties à la TVA pour 318 à Viroinval.



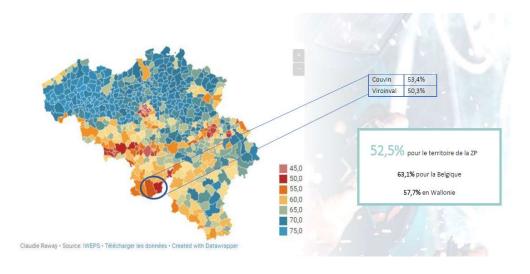
Deux marchés hebdomadaires sont institués sur la commune de Couvin, un le mercredi matin à Couvin et l'autre le dimanche matin à Mariembourg. A Viroinval, un marché du terroir se tient de manière bimensuelle le premier et le troisième samedi du mois. En outre, deux foires annuelles sont organisées à Couvin, l'une en juin et l'autre en septembre impactant le centre de Couvin.

CHIFFRES DU CHÔMAGE - EMPLOI

La commune de Couvin compte 8.853 personnes en âge de travailler, parmi celles-ci 5.832 (65,8%) sont occupées et 1.104 (34,2% inoccupées). Le taux de chômage pour la tranche 15-64 ans s'élève à 39,2% (pour 14,6% en Wallonie).

La commune de Viroinval compte 3.693 personnes en âge de travailler, parmi ces dernières, 1.859 (50,3%) sont occupées et 515 inoccupées (13,9%). Le taux de chômage pour la tranche 15-64 ans est parmi les plus hauts et s'élève à 42,3%.

Le taux d'emploi chez les 15-64 ans en 2018 s'élève à 53,4% à Couvin et 50,3% à Viroinval. Ces taux sont inférieurs tant à la moyenne Wallonne que nationale.



REVENUS - NIVEAU DE VIE

En 2016, le taux implicite de taxation communale et d'agglomération pour les 2 communes de la Zone de police était de 8,5.

Le revenu moyen par habitant s'élève à 14.725€ à Couvin pour 14.763€ à Viroinval; ce qui est largement inférieur au revenu moyen provincial (17.369€) ou Wallon.

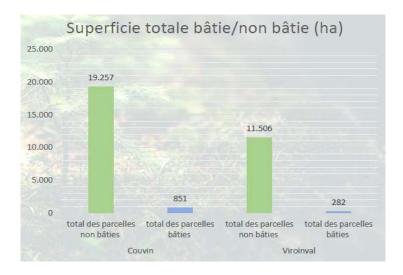
Fin 2017, à Couvin, on compte 4.077 travailleurs salariés (29,4% de la population) contre 1.655 à Viroinval (28,1% de la population). On dénombre aussi à Couvin 1.141 travailleurs indépendants (8,2% de la population) contre 393 à Viroinval (6,6% de la population).

Parmi les 18-64 ans, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent s'élève à 3,91% de la population à Couvin pour 2,78% à Viroinval; la moyenne étant de 3,03% en Wallonie.

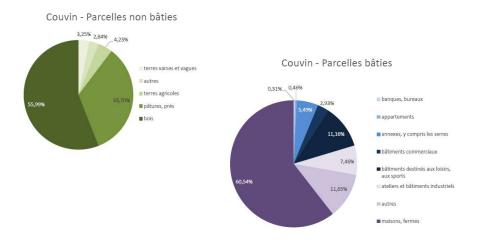
Toujours pour la même période, Couvin comptait 28,02% de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) contre 27,57% pour Viroinval. Ce type d'allocation permet un remboursement plus élevé pour les soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie.

OCCUPATION DES SOLS ET AGRICULTURE

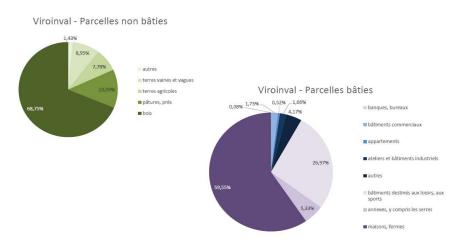
Le reflet de la faible densité de population se marque au niveau de l'occupation du sol. Sur Couvin les parcelles bâties occupent 4,2% du territoire communal ; pour Viroinval seul 2,4% du territoire est bâti.



Pour Couvin, la répartition des sols s'effectue comme suit :



Et pour Viroinval :



Sur l'ensemble du territoire de la Zone de police, la surface agricole s'élève à 19,73% soit respectivement 506.844 ares sur Couvin (3,4%) et 122.484 ares (0.82%) sur Viroinval.

On compte 90 exploitations agricoles sur Couvin pour 23 sur Viroinval. Ces dernières sont majoritairement orientées vers l'élevage bovin.

ENTREPRISE SEVESO

Aucune entreprise SEVESO n'est présente sur le territoire de la ZP, néanmoins, la centrale nucléaire de CHOOZ située sur la commune de Chooz dans la pointe de Givet (France) est à un jet de pierre de la frontière. Les 2 communes se situent de facto en zone de planification d'urgence.

1.4 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE SOCIO-CULTUREL

CULTURE

Sur le plan de la culture, les 2 communes ne sont pas en reste car elles sont dotées :

- De 2 centres culturels : le Centre culturel Christian Colle sur Couvin et le centre culturel régional Action Sud à Nismes.
- ➤ De 3 bibliothèques sur Couvin et d'un bibliobus actif sur les 2 communes
- 1 académie de musique sur Couvin
- ➤ De différents musées. Citons notamment les 4 musées de Treignes : l'Espace Arthur Masson, le Chemin de Fer à Vapeur des Trois Vallées, l'Ecomusée du Viroin et le Musée du Malgré-Tout ainsi que l'abri d'Hitler à Brûly-de-Pesche.

JEUNESSE

La zone présente un réseau dense de l'enseignement (fondamental, secondaire, technique, professionnel, spécial et de promotion sociale).

Couvin compte 22 établissements scolaires (2 dédiés à l'enseignement secondaire et 17 à l'enseignement maternel et primaire, 1 dédié à l'enseignement spécialisé et 2 à l'alternance ou la promotion sociale). Viroinval compte sur son territoire 8 établissements scolaires (7 à l'enseignement maternel et primaire et 1 dédié à l'apprentissage en alternance).

Durant l'été et les congés scolaires, notre Zone de Police accueille sur son territoire de nombreux camps de scouts. En 2019, 102 camps ont été recensés sur Viroinval (soit environs 5500 scouts) pour 78 sur Couvin (soit environs 3000 scouts). La population durant la période estivale est donc pratiquement doublée sur la commune de Viroinval ce qui n'est pas sans conséquences en matière de tranquillité publique (tapages et autres nuisances) et de gestion des déchets.

SPORT

La commune de Couvin dispose de nombreuses d'infrastructures sportives dont la plus importante est le Couvidôme (piscine, salles intérieures, terrains de tennis, de foot et de basket). La commune accueille également de nombreux clubs de foot, de course à pied, de cyclotouristes et de marche.

Nous recensons également de nombreux clubs de foot dont le plus connu et celui de la « Royale Entente sportive Couvin-Mariembourg » qui évolue en Division 2 amateurs. Ce dernier génère par saison un ou 2 matchs à risque ainsi qu'un match de gala le mettant au prise avec la club du sporting de Charleroi.

Au vu du relief, les 2 communes sont aussi prisées par les organisateurs de trails et de jogging. Le Mémorial Claude Delobbe attire dans ce cadre de nombreux joggeurs.

Enfin, chaque année, des courses cyclistes traversent ou font étape sur l'une des 2 communes. C'est régulièrement le cas pour le Tour de Wallonie et le Tour de la Région Wallonne.

HAUTS LIEUX TOURISTIQUES

Parmi les hauts lieux touristiques citons :

- Les grottes de Neptune : Ces grottes connaissent une attractivité grandissante depuis 10 ans et accueillent +/- 23.000 visiteurs par an.
- Le chemin de fer à vapeur : D'une longueur de 14 kms, il exploite la ligne entre Mariembourg et Treignes. Il draine entre 90 et 100.000 visiteurs par an.
- Chaque année est également organisé un Festival Vapeur qui accueille plus de 5.000 visiteurs. Ce festival propose, outre les trains à vapeur circulant entre Mariembourg et Treignes, de nombreuses animations, bourse de modélisme, musique, restauration, exposition de véhicules ancêtres, ...
- Le parc naturel Viroin-Hermeton attire chaque année de nombreux visiteurs et promeneurs. Ces deux sites phares sont le fondry des chiens (site protégé avec un gouffre de 20 mètres de profondeur offrant une biodiversité unique) et les jardins d'O.

EVÉNEMENTS

De nombreuses manifestations et festivités locales sont organisées sur les 2 communes de la Zone de Police. Quelques 480 dossiers de festivités y sont en effet gérés. Citons parmi celles-ci :

- Les 22 ducasses organisées durant la période estivale. Deux d'entre-elles sont particulièrement importantes à savoir la soirée plage à Frasnes (12.000 personnes sur le WE) et les 12 heures de la bière à Cul-Des-Sarts (1.200 personnes).
- Les 22 carnavals (14 à Couvin et 8 à Viroinval);
- Les 2 courses cyclistes locales organisées par la Pédale Pansarde Couvinoise.
- Les marchés de Noel, notamment ceux de Couvin et Mariembourg
- Le marché nocturne de Nismes
- La course des baignoires de Nismes

Toutes ces festivités ont un impact non négligeable sur la capacité policière engagée en matière de gestion négociée de l'espace public. Il en va de même lors de l'encadrement de manifestations telles que le mouvement des gilets jaunes.

1.5 NOTRE ZONE DE POLICE EXAMINÉE D'UN POINT DE VUE MOBILITÉ

RÉSEAU ROUTIER

La Zone est traversée par un réseau routier important (756,5 km soit 6,25% du réseau routier de la Province) que constituent les routes nationales suivantes :

Nationale 5 (future E420 reliant Charleroi à la France via la liaison E304);

Nationales 99 : Chimay – Couvin – Doische

Nationale 939 : Chimay-Nismes

Nationale 964 : Couvin – Cul-Des-Sarts

Nationale 990 : Olloy – Fumay

Nationale 998 : Mazée- Oignies

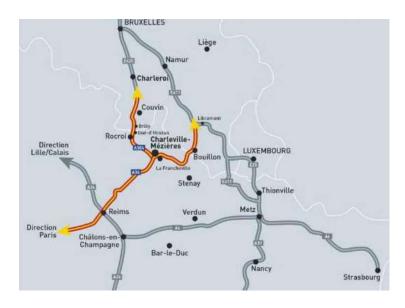
En terme de trafic, la Zone est traversée par 214,6 millions de véhicules par an, soit 3,39% de l'intensité du trafic de la Province (données de 2005).

La commune de Couvin est caractérisée par le réseau routier régional et provincial le plus important de sa microrégion et de l'arrondissement de Philippeville avec plus de 68 km de voiries. Cette remarque s'applique également au réseau routier communal qui représente plus de 426 km.

Depuis le mois de septembre, la portion de l'E420 reliant Frasnes à la frontière française est opérationnelle.

La réalisation de cette liaison autoroutière, longue de 14 km, poursuivie en France par l'A304 reliant Reims à Charleville-Mézières (inaugurée en juillet 2018), rencontre plusieurs objectifs :

- Relier le nord de l'Europe et la Méditerranée
- Désenclaver économiquement le sud de Charleroi
- Améliorer la fluidité du trafic entre la France et la Wallonie
- Augmenter la sécurité routière sur la N5
- Désengorger le trafic de poids lourds dans le centre de Couvin

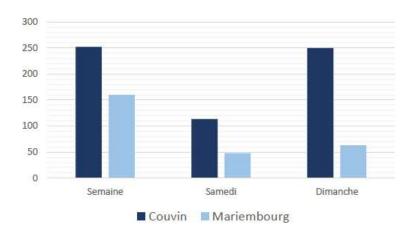


L'influence de ce nouveau tronçon autoroutier n'est pas encore connu tant en terme de mobilité, de criminalité ou encore de développement économique.

TRAIN

Deux gares sont implantées sur la Zone de Police : Mariembourg et Couvin. Elles se situent toutes deux sur la ligne 132 reliant Charleroi à Couvin.

Comme le démontre le graphique ci-dessous, cette ligne ne draine pas un nombre élevé de voyageurs.



BUS

Les bus de la TEC desservent les deux Communes avec entre autres les lignes 56, 59, 60/1, 60/2, 156 B, 156 C et 451.

Selon l'enquête des ménages réalisée par l'INS, près de la moitié des ménages des Communes de la Zone de Police interrogés considéraient que l'offre en transport en commun était insuffisante. En effet, malgré l'importance du réseau routier communal, les personnes qui ne disposent pas d'un moyen de transport personnel sont isolées au vu de l'offre réduite en matière de transports en commun.

RAVEL

Couvin:

L'ancienne ligne de chemin de fer 156 a été aménagée pour les déplacements non motorisés. Le tronçon Mariembourg - Hastière d'une longueur de 25.1 km est particulièrement apprécié par les amateurs de vélo et/ou de promenade.

Notons aussi que sur Couvin, les berges aménagées du barrage du Ry-de-Rome offrent la possibilité de se promener dans un cadre champêtre sur 5 kilomètres.

Viroinval

La ligne 523 rejoignant Olloy-sur-Viroin à Oignies-en-Thierache s'étend sur 8.9 km.

En dehors des sentiers estampillés « Ravel », les 2 Communes offrent d'innombrables possibilités de promenades prisées et reconnues à travers tout le Pays.

1.6 DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES DANS LE PAYSAGE POLICIER

En 2019, la Zone de Police s'est inscrite dans la voie de la digitalisation en virtualisant ses serveurs et ses postes de travail. A présent, il est possible aux policiers de travailler avec les applications police en mobile sur le terrain. Pour ce faire, ils sont dotés de tablettes ou de PC ce qui constitue une petite révolution.

Différents programmes sont aussi disponibles afin de faire face à la digitalisation croissante : MERCURE (analyse téléphonie), UFed (analyse des téléphones), Octet (analyse des tachygraphes).

Depuis mars 2014, notre Zone est présente sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook. Notre page compte quelques 7.000 followers et chaque jour un message y est publié.

Le Site Internet de la Zone de police a été complètement revu (https://www.police.be/5311/). Il met le citoyen au centre de nos préoccupations : conseils divers, résultats d'opérations, hyperliens vers d'autres sites, « police-on-web » pour porter plainte en ligne, coordonnées des agents de quartier, fonctionnement de la zone, plans d'actions, offres d'emploi externes, séances du Conseil de police.

D'ici peu notre site intranet sera remplacé par les applicatifs de la suite office 365 que son Teams et Sharepoint. Ce mode de fonctionnement permettra une diffusion rapide des informations et une accessibilité partout et en tout temps.

Depuis 2017, la Zone de Police a adhéré à l'offre de la Région Wallonne afin de disposer, en prêt et à titre gratuit, de radar de type chantier / LIDAR . 8 semaines durant l'année, ce type de radar est installé à des endroits particulièrement accidentogènes sur la Zone de police.

Sur décision ministérielle, une caméra ANPR a été placée à la frontière (bruly) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme radical.

Pour une meilleure gestion des libérés conditionnels, des sursis probatoires et des surveillances électroniques, notre Zone a adhéré dès juin 2018 au programme I+Belgium.

1.7 NOTRE ZONE DE POLICE D'UN POINT DE VUE POLITICO-JURIDIQUE

LÉGISLATION AVEC IMPACT

S'il n'est pas envisageable de détailler l'ensemble des textes légaux et réglementaires qui impactent le fonctionnement de la Zone de Police, nous souhaiterions attirer votre attention sur trois aspects importants :

Prolongation du délai de privation de liberté

L'extension du délai de privation de liberté judiciaire de 24 à 48 hr a un impact non négligeable sur le travail policer. En effet, il n'est pas rare que les magistrats usent de cette prérogative. Cela signifie concrètement que la Zone de Police doit garder une personne privée de liberté plus longtemps dans ses bureaux et ce, malgré le fait qu'elle ne dispose pas de cellules adaptées.

➤ RGPD

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de

protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

La mise en œuvre de ce règlement a nécessité une organisation interne visant la mise en conformité de nos procédures et la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPO) qui est la personne chargée de la protection des données au sein de notre organisation.

RGPA

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales a pour objectif de permettre aux communes d'intervenir plus rapidement et plus efficacement contre les nuisances publiques commises sur leur territoire afin de sanctionner les comportements qui ne peuvent pas être considérés comme très graves mais sont perçus, au quotidien, comme particulièrement gênants. A cette occasion, les infractions en matière d'arrêt et de stationnement ont été insérées dans le RGPA grâce à la signature d'un protocole d'accord avec le Parquet du Procureur du Roi de Namur ; en 2018 une seconde révision a permis d'intégrer la législation voirie, le bien-être animal ainsi que l'extension vers le domaine virtuel.

A ce jour, les 2 communes travaillent avec le fonctionnaire sanctionnateur provincial.

AUDIT AIG

Depuis le dernier PZS, la zone de police des 3 Vallées a fait l'objet d'un audits en matière de fonctionnement interne par les services de l'Inspection Générale, ce dernier visait la conformité à la législation en vigueur des personnes détenues et des lieux de détention y afférents. Les diverses recommandations rédigées à ces occasions devront être prises en considération afin de garantir la sécurité du personnel et le respect des dispositions légales.

ORGANES ADMINISTRATIFS

La Zone de Police est placée sous la Présidence du Bourgmestre de Couvin. En cas d'empêchement, il est remplacé par le Bourgmestre de Viroinval. Cette présidence vaut tant pour le Collège de police que pour le Conseil de police.

CLIMAT POLITIQUE

Depuis les élections d'octobre 2018, les majorités politiques sont CVN avec MR-IC à Couvin et Récit avec Viroinval - Autrement à Viroinval.

2. L'IMAGE DE LA CRIMINALITÉ ZONALE

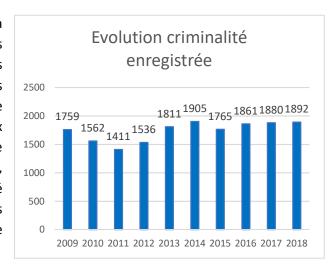
Afin de pourvoir réaliser l'image de la criminalité, 2 analyses stratégiques ont été réalisées. La première porte sur la criminalité et la seconde sur la circulation routière ; elles font respectivement l'objet des annexes 1 et 2 au présent.

Sources:

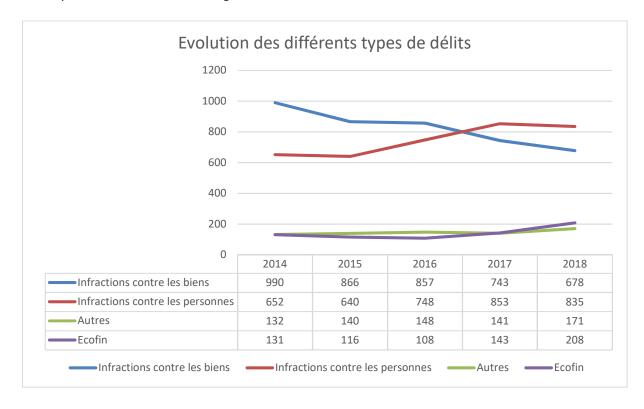
- Baromètre de la criminalité 2016 2019 arrêté au 26/07/19
- Statistiques policières de criminalité 2000-2018 arrêtées au 26/04/2019
- > Aperçu annuel des accidents de la circulation avec lésions corporelles 2018
- > Aperçu des infractions routières 2018 de DRI clôturée au 31/03/2019;
- Baromètre de la circulation routière de DRI juillet 2019;

2.1 BAROMÈTRE DE LA CRIMINALITÉ

On peut affirmer que ces 3 dernières années, la criminalité est stable. Toutes les catégories d'infractions connaissent de petites fluctuations à la hausse ou à la baisse que nous examinerons ultérieurement. Les fluctuations à la hausse s'expliquent tant par l'émergence de nouveaux phénomènes (criminalité informatique), que par l'activité policière déployée (drogues, RGPA, registre de la population) et par notre volonté affichée, au travers de l'analyse des fiches d'information laissées sans constat, de faire acter ce qui doit l'être.



En moyenne, 75 % des délits enregistrés sur la Zone de Police concernent la commune de Couvin.



L'analyse détaillée de ces 4 groupes de délits permettent d'expliquer plus en détail les fluctuations de la criminalité enregistrée évoquée supra.

1. Les infractions contre les biens

En nette diminution depuis 2014, cette catégorie représente 36% des délits constatés en 2018. Suite aux diminutions constantes, les infractions contre les personnes sont à présent plus nombreuses. Quelques 57% des délits constatés en la matière le sont pour des vols et des extorsions alors que c'est précisément pour ces faits que la diminution est la plus constante. Viennent ensuite les dégradations pour 26% des faits.

2. Les infractions contre les personnes

Cette catégorie représente 44% des délits enregistrés sur notre Zone de Police. Les infraction les plus fréquentes de cette catégorie sont pour 32% les drogues et ensuite les infractions contre l'intégrité physique pour 25%.

3. Autres

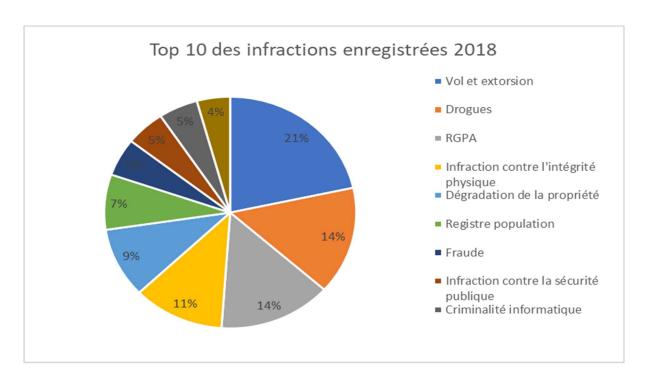
Cette catégorie que l'on pourrait qualifier de « fourre-tout » représente moins de 10% de la criminalité enregistrée sur l'ensemble de la Zone, elle est la moins représentée des catégories. Les infractions au registre de la population représentent 81% des infractions constatées ; suit alors l'ivresse publique pour 15%.

4. Les infractions écofin

Cette catégorie constitue 11% des délits constatés sur notre Zone en 2018. Les fraudes (46%) et la criminalité informatique (44%) y occupent les 2 premières places. Une augmentation de la criminalité informatique est à noter même si sa faible représentativité ne permet pas de tirer de véritables conclusions mais l'aire de l'informatique favorise indubitablement cette forme de criminalité.

Pour 2018, le top 10 des catégories les plus enregistrées sur la Zone de Police sont :

- 1. Vols et extorsions (389 faits);
- 2. Drogues (271 faits);
- 3. Infractions au Règlement Général de Police (262 faits)
- 4. Infractions contre l'intégrité physique (212 faits);
- Dégradations de la propriété (176faits);
- 6. Infractions au registre de la population (139 faits);
- 7. Fraudes (95 faits);
- 8. Infractions contre la sécurité publique (92 faits) ;
- 9. Criminalité informatique (91 faits)
- 10. Infractions contre les valeurs morales et les sentiments (77faits)



Ce top 10 est analysé de manière plus détaillée dans l'analyse stratégique, pour faciliter la lisibilité du présent, nous vous renvoyons donc à l'annexe 1.

Suite à l'analyse, nous pouvons affirmer que la criminalité sur la Zone de Police des 3 Vallées est largement maîtrisée. Les fluctuations à la hausse s'expliquent tant par l'émergence de nouveaux phénomènes (criminalité informatique), que par l'activité policière déployée (drogues, RGPA, registre de la population) et par notre volonté affichée, au travers de l'analyse des fiches d'information laissées sans constat, de faire acter ce qui doit l'être.

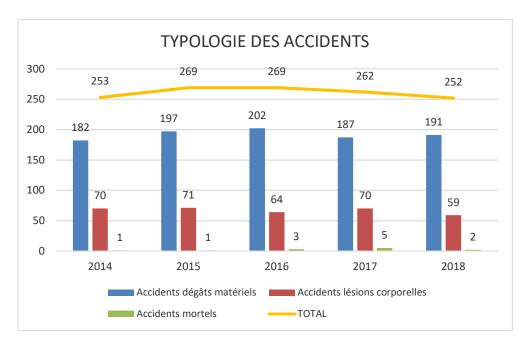
L'étude approfondie nous montre que les infractions contre les biens sont en constante diminution. La catégorie des vols et extorsions reste la plus enregistrée sur notre Zone de Police tandis que les autres formes de vols sont peu significatifs. Le nombre important de secondes résidences ou de résidences principales de type chalet ou caravane rend difficile la mise en œuvre de moyens de prévention contre le vol. L'ouverture en septembre prochain de l'E420 dans sa portion couvinoise devra nous inciter à la vigilance afin d'éviter que la zone soit la proie de la criminalité itinérante comme cela s'est produit le long d'autres nouveaux axes routiers.

La catégorie d'infractions la plus enregistrée est celle des infractions contre les personnes en raison de l'orientation donnée dans la lutte contre les stupéfiants. Les stupéfiants étant souvent pointés du doigt lors d'enquête relative au sentiment d'insécurité, nous nous devons de maintenir notre effort en la matière. Néanmoins, les violences intra familiales méritent que notre Zone de Police attache une importance toute particulière à la prévention et au suivi des victimes de ce phénomène.

Enfin, n'occultons pas la criminalité informatique qui, au vu de l'informatisation croissante, est une forme de criminalité en plein essor qui risque encore dans les années à venir de prendre une autre ampleur ou de nouvelles formes.

2.2 BAROMÈTRE DE LA CIRCULATION

LES ACCIDENTS

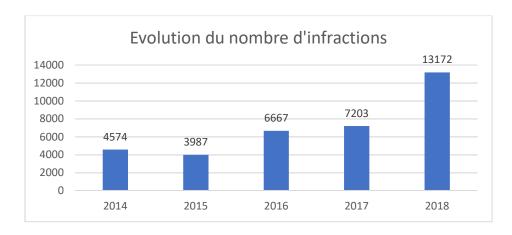


Bien qu'en légère baisse, le nombre total d'accidents reste relativement stable sur les cinq dernières années. Par contre, on constate une nette diminution des accidents ayant entraîné des lésions corporelles (-3,5% par rapport à 2017).

En 2018, les accidents avec dégâts matériels restent largement majoritaires (76%) sur le territoire de notre Zone de Police. Viennent ensuite les accidents avec lésions corporelles (23%) puis les accidents mortels (< 1%).

Le nombre total de victimes est depuis 2015 (année noire) en légère mais constante diminution. En 2018, 24% des accidents ont entraîné des lésions corporelles. Les 61 accidents avec lésions corporelles ont fait 84 victimes parmi lesquelles nous comptons 87% de blessés légers, 11% de blessés graves et 2% de tués.

LES INFRACTIONS



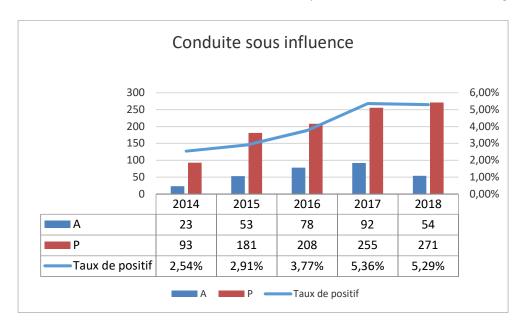
Le nombre total d'infractions en matière de circulation routière est en constante augmentation depuis 2014, excepté pour l'année 2015. Cette augmentation s'explique en toute grande partie par les infractions constatées en matière de vitesse excessive

En répartissant les infractions, par thème, les tendances suivantes se dégagent : la vitesse reste plus que jamais l'infraction principale (82% des infractions), viennent ensuite les infractions liées aux documents (5,3%) et les infractions au code de la route (4,4%).

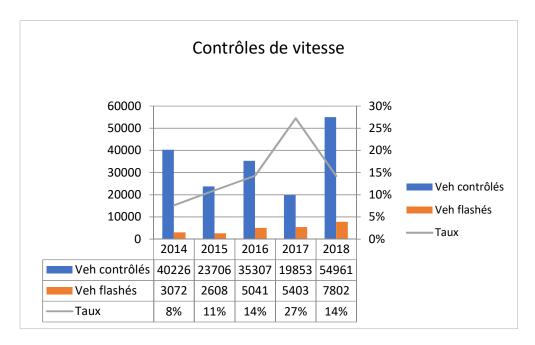
| 0 | 2014 | 2014 | 2016 | 2017 | 2018 | TENDANCE |
|------------------------|------|------|------|------|-------|----------|
| Vitesse | 3072 | 2608 | 5041 | 5405 | 10863 | 777 |
| Documents | 419 | 432 | 471 | 446 | 705 | 7 |
| Code de la route | 461 | 223 | 414 | 323 | 590 | 7 |
| Alcool | 123 | 197 | 295 | 355 | 318 | Z |
| Ceinture | 110 | 99 | 133 | 179 | 247 | 7 |
| Conditions techniques | 160 | 175 | 177 | 156 | 195 | 7 |
| GSM | 23 | 33 | 34 | 59 | 89 | 7 |
| Arrêt et stationnement | 286 | 271 | 171 | 136 | 53 | Z |
| Poids lourds | 58 | 63 | 65 | 45 | 31 | Z |
| Feux | 12 | 42 | 42 | 17 | 14 | = |
| Casque | 5 | 4 | 0 | 6 | 18 | 7 |
| Drogues | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | = |

Focus sur la conduite sous influence et les vitesses excessives.

La conduite sous influence de l'alcool figure parmi les infractions routières les plus fréquemment constatées sur notre Zone de Police. L'alcool est, après la vitesse, la deuxième cause des accidents de la circulation (30% lors d'accidents avec lésions corporelles et 45% lors d'accidents graves).



En 2018, 14% des conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive, cette proportion est cependant en nette diminution par rapport à 2017.



Au vu tant des accidents constatés que des infractions relevées sur le territoire de notre Zone de Police, il paraît indispensable de continuer à investir de la capacité en matière de sécurité routière.

Si aucun domaine ne peut être délaissé notons qu'une orientation toute particulière doit être accordée à :

- La vitesse excessive tant sur les nationales qu'aux abords des villages;
 Pour ce faire, il y aurait lieu :
 - De renforcer via les communes (et notamment celle de Couvin), l'offre en radars préventifs.
 - D'envisager aux endroits particulièrement critiques (RN 99, RN 5 (à voir suite à l'ouverture de la E420), RN 964, RN939) le placement de radars fixes ou de radars tronçons tels que proposés par la Région Wallonne.
- Aux documents (défauts d'assurance et d'immatriculation, défauts de contrôle technique et infractions au permis de conduire). En effet, les conséquences en cas d'accident seront d'autant plus importantes pour le préjudicié si son opposant n'est pas en règle.
- A la conduite sous influence, notamment chez les jeunes conducteurs et ce principalement les nuits de week-end. Pour cette problématique, il me semble opportun d'envisager une approche globale et intégrée en visant le long terme.

Enfin, l'ouverture en septembre 2019 de la E420 aura à n'en pas douter un impact en terme de circulation pour notre Zone de police mais nous ne pouvons, pour l'heure, en mesurer les conséquences. Il est d'ores et déjà évidant que la coopération avec la Police Fédérale de la Route sera primordiale afin d'assurer à nos actions toute la cohérence qui s'impose!

2.3 RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DES CONSEILLERS DE POLICE

La Chef de Corps a proposé au Collège de Police d'associer les conseillers de police à la phase préparatoire du plan zonal de sécurité en leur soumettant un sondage. Ce dernier (réalisé dans le

courant du mois de juin 2019) avait pour but de recueillir leurs avis et ressentis face à la sécurité et aux actions menées par leur Zone de Police.

Sur 16 questionnaires distribués, nous avons obtenu 8 réponses. Malgré ce faible taux de participation (50%), les sondés ont fait part de leurs ressentis ce qui nous permet de dégager les priorités suivantes :

- En matière de sécurité et qualité de vie :
 - 1. Sécurité routière
 - 2. Incivilités et nuisances
 - 3. Environnement
- En matière de fonctionnement interne
 - Accroître la visibilité et l'accessibilité des agents de quartier
 - 2. Améliorer la capacité d'écoute des policiers (notamment en matière d'accueil des victimes)
 - 3. Développer les actions de prévention notamment aux abords des écoles.

2.4 RÉSULTATS DU MONITEUR LOCAL DE SÉCURITÉ 2018

Dernière source d'information consultée : le Moniteur Local de Sécurité. En l'absence de la réalisation d'un diagnostic local, la zone de police a souhaité répondre favorablement à l'offre de service de la Police Fédérale visant la réalisation de ce sondage.

Sur 1.400 personnes sondées, 526 ont répondu, le taux de réponse est donc de 37,57%. Les sondés ont assez clairement fait part de leur insécurité, nous permettant ainsi d'établir l'ordre de priorités selon les faits qui leur semblent être TOUT A FAIT un problème :

- En matière de sécurité et qualité de vie :
 - 1. La vitesse non adaptée (39,8%)
 - 2. La conduite agressive dans la circulation (21,1%)
 - 3. Les dépôts clandestins et les détritus en rue (20,1%)
 - 4. Stationnements gênants (19,6%)
 - 5. Nuisances sonores générées par le trafic (15,8%)
 - 6. Animaux errants (13,1%)
 - 7. Nuisances liées à la consommation de drogues ou d'alcool (11,3%)
- En matière de fonctionnement interne
 - 1. Méconnaissance de leur agents de quartier (60,8%)

CHAPITRE 2: ANALYSE DE L'ORGANISATION

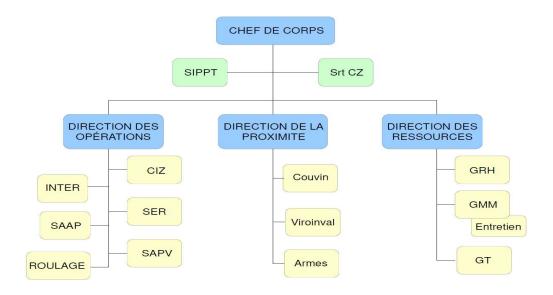
. IMAGE DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE OPTIMALE DANS NOTRE ZONE DE POLICE

1.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE

STRUCTURE ACTUELLE / ORGANIGRAMME

La Zone de Police comporte 3 piliers :

- Le pilier Opérations lequel est composé :
 - Du Service Intervention
 - Du Service Accueil Apostilles Plaintes (SAAP)
 - Du service circulation
 - Du Carrefour d'Information Zonal (CIZ)
 - Du Service d'Enquêtes et de Recherches (SER)
 - Du Service d'Appui Policier aux victimes (SAPV)
- Le pilier Proximité lequel comprend :
 - Le poste de proximité de Couvin
 - Le poste de proximité de Viroinval
 - Le service armes
- Le pilier Ressources reprend des différentes composantes du PLIF :
 - Du Bureau du Personnel (GRH),
 - Du Bureau de la Logistique (GMM),
 La composante finance est intégrée au bureau GMM.
 - Du Bureau ICT (GT).



Les directeurs de ces 3 piliers dépendent directement de la Chef de Corps au même titre que le secrétariat de Zone et le SIPPT. Ce dernier a été créé en 2017 lors de la dernière révision de l'organigramme.

Parallèlement à l'organigramme structurel de la Zone de Police, il semble important de tenir à jour un organigramme nominatif qui permet d'avoir une vue constante sur les affectations du personnel tenant compte des mobilités IN/OUT et des réaffectations internes. Cette méthode de travail permet au Chef de Corps d'avoir une vue claire des besoins en personnel et des nécessités d'ouverture d'emploi dans les cycles de mobilité ou dans le cadre des recrutements externes à opérer.

La loi organique du 08 juillet 1976 des CPAS en son article 60, §7 permet la mise à disposition de personnel administratif à destination de la Zone de Police. Cela permet à la Zone de collaborer avec 1 ouvrier et 2 techniciennes de surface.

APERÇU DE LA CAPACITÉ DANS LA ZONE DE POLICE

Si le cadre organique d'une Zone de Police évolue peu, l'effectif réel et présent fluctue beaucoup et souvent notamment en raison des absences pour raisons médicales, des interruptions de carrière, ... C'est pourquoi, nous mettrons ci-dessous en perspective le tableau organique avec les effectifs réellement présents. Tenant compte de l'augmentation du temps de carrière, une donnée importante doit à présent être prise en compte à savoir l'opérationnalité des policiers car certaines restrictions médicales ont un impact important sur la capacité réelle disponible. Les chiffres ont été arrêtés au 01 sept 19 tenant compte d'un changement de cadre actuellement en cours.

Cadre opérationnel

| | то | REEL au 01-10-19 | Proposition TO | Remarques |
|------|----|------------------|----------------|--|
| CDP | 1 | 1 | 1 | / |
| СР | 4 | 2 | 4 | 1 CP EN NAPAP 1 CP malade longue durée |
| INPP | 12 | 7 | 13 | 3 INPP malade longue durée 2 INPP à ½ temps médical 1 INPP out au 01 Nov 19 |
| INP | 49 | 42 | 49 | 1 INP détaché out 1 INP détaché in 1 INP en NAPAP 3 INP à mi-temps médical 1 INP malade longue durée |
| AGP | 1 | 0 | 1 | 1 AGP malade longue durée |
| | 67 | 52 | 68 | |

Cadre administratif

| | TO | REEL | PRESENT |
|---|----|------|---------|
| Α | 1 | 1 | 1 |
| В | 4 | 4 | 4 |
| С | 4 | 3,5 | 3,5 |
| D | 6 | 4 | 4 |
| | 15 | 12,5 | 12,5 |

RESPECT DES NORMES MINIMALES: ÉVALUATION

La présente section vise à analyser la manière dont la PLP 10 est déployée au sein de la Zone de Police des 3 Vallées au travers de ses 7 fonctionnalités de base.

LA FONCTION INTERVENTION

| | Nombre d'équipes d'intervention | | Nombre d'équi | | |
|---------------------|------------------------------------|--|--|---|-------------------------------|
| Date enregistrement | Fourchette Nombre d'heures prévue | | Nombre | Fourchette d'heures prévue | Capacité sur base annuelle |
| 01/10/2019 | 1 Eq PM | 24 - 24 Selon le timing 06/14 - 14/22 - 22/06 | 1 du Lu au vend 1 Vendredi 1 Samedi 1 Samedi 1 Dimanche | 13/21 20/04 13/21 23/07 15/23 | 33.203 Hrs |

NORME: 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine

Evaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

Le service intervention se compose de 4 INPP et 19 INP. Ce service dépend directement de la Direction des Opérations composée d'1 CP, d'1 INPP et d'1 INP. A l'avenir il serait intéressant que ce service soit placé sous la direction d'1 CP spécifiquement dédié.

Parallèlement, il existe un rôle de gradé de jour lequel assume un rôle de coordination pour les pauses du matin et de l'après-midi (entre 08.00 et 17.00 Hr). En plus de ces équipes d'intervention, des équipes de surveillance ainsi que le service circulation viennent, selon les besoins, s'ajouter aux équipes.

Pour le cycle de mobilité en cours et le prochain un total de 4 INP intervention est prévu afin de venir renforcer le service et éviter de devoir faire appel au service circulation en cas de coup dur.

| | Nombre de | Nombre | Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central | | Capacité sur |
|---------------------|--------------------------|------------------------|---|-------------------------|------------------|
| Date enregistrement | communes dans la zone | de postes de police | Jours de semaine | Weekend/jours fériés | base annuelle |
| 01/01/2019 | 2 | 2 | 54H30 | 0 | 2.704 Hrs |

NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale

L'accueil au Commissariat Central de Couvin se fait, tous les jours de la semaine selon l'horaire 08.00 / 12.30 et 13.00 /17.00 Hr. Ce dernier est assuré la plupart du temps par un membre du Cadre Administratif et Logistique spécialement dédicacé à l'accueil (membre SAAP) et, à défaut, par un membre opérationnel issu de l'intervention ou de la proximité. L'accueil de première ligne est directement appuyé par un membre du service SAAP chargé de prendre en charge toutes les plaintes.

L'accueil au poste de Nismes s'effectue, par les Agents de proximité, à raison de 3 demi-journées par semaine, à savoir, le lundi et le vendredi matin (de 08.00 à 12.00 Hr) ainsi que le mercredi après-midi (de 14.00 à 18.00 Hr).

En cas d'extrême urgence, une des équipes d'intervention peut être redirigée vers le planton accueil. En dehors de ces heures d'ouverture au public, tout visiteur est réorienté via un déviateur au CIC Namur.

Evaluation de la norme avec explication : Norme pas atteinte

Sur un plan purement théorique, il est certain que nous ne respectons pas les normes en matière d'accueil cependant la pratique et les statistiques ont démontré qu'il était vain de vouloir élargir notre offre de service en la matière.

Force est de constater que la mentalité de notre population n'est pas de se rendre spontanément dans un poste de police. L'enquête locale de sécurité nous apprend d'ailleurs que la population rencontre d'avantage la police dans un endroit public ou dans un domicile. En outre, les agents de quartier sont dotés de GSM de service dont les numéros sont diffusés publiquement de sorte que tout citoyen puisse, s'il le désire, convenir d'un rendez-vous ou demander l'intervention de son agent de quartier.

LE TRAVAIL DE QUARTIER

| Date enregistrement | Nombre d'habitants | Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme | Nombre réel d'inspecteurs de quartier | Nombre de postes de police | Capacité sur base annuelle |
|------------------------|------------------------|---|---|----------------------------------|----------------------------------|
| 01/10/2019 | 19.652 (31/12/2018) | 4,9 | 12 | 2 | / |

NORME: 1 inspecteur de quartier par 4.000 habitants

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base : non

Le pilier proximité se compose de :

Directeur: 1 CP

> Poste de Couvin : 1 INPP et 8 INP

Poste de Viroinval : 1 INPP et 2 INP

Service Arme: 1 INP

La Commune de Couvin est scindée en 4 secteurs de 2 AQ chacun tandis que celle de Viroinval est scindée en 2 secteurs avec, pour l'heure 1 AQ par secteur.

Le cadre du pilier proximité a été augmenté de 3 INP ces dernières années. Malgré notre volonté de doter chaque secteur de 2 AQ, 2 places restent vacantes à Viroinval. Notons qu'1 INP de quartier de Couvin est en interruption de carrière pour convenance personnelle et n'est pas remplacé à ce stade.

Notons que ce sont majoritairement les agents de quartier qui sont intégrés au rôle contactable/rappelable en matière de garde détenu.

Évaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

| | | Forme d'or | | |
|----------------------|----------------------|--|---|-------------------------------|
| Date | | Service de circulation local (avec collaborateurs fixes) | Capacité de circulation polyvalente ou "flexible". | |
| d'enregistreme nt | Effectif global zone | Nombre d'ETP | Nombre d'ETP ou heures | Capacité sur base annuelle |
| 01/10/2019 | 83 | 3 | 1 | / |

Norme: 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).

La fonctionnalité « circulation » est assurée par l'ensemble du personnel de la Zone de Police au travers de ses différentes missions, par exemple, le service intervention assure les constats d'accident et les agents de quartier veillent aux déchéances du droit de conduire. Tous les services participent également aux actions préventives ou répressives en matière de sécurité routière.

Néanmoins, il existe aussi un service circulation dédié. Ce service est composé d'1 INPP (qui partage son temps entre l'intervention et la circulation) et de 3 INP. C'est ce service qui assure notamment en collaboration avec les autres services opérationnels, les actions préventives et répressives. Il vient en renfort des services intervention et intervient également dans le rôle contactable/rappelable garde détenu. A terme il serait opportun de disposer d'1 INPP spécifiquement affecté à ce service ainsi que d'1 INP supplémentaire.

Évaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

La norme est atteinte si l'on se base sur l'effectif présent. Si on se base sur le TO, il faudrait 6 MP dédiés au service circulation. Tenant compte du fait que les autres services réalisent aussi de nombreuses tâches liées à la circulation routière, nous pouvons considérer que la norme est atteinte.

| | | | Forme d'organisation | | |
|---------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--|---|-------------------------------|
| | | | Service de recherche local (avec collaborateurs fixes) | Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible". | |
| Date enregistrement | Effectif global de la zone | Effectif du cadre opérationnel | Nombre d'ETP | Nombre d'ETP ou heures | Capacité sur base annuelle |
| 01/10/2019 | 83 | 68 | 6 | / | 5 EFT |

NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global ≥ 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ? NON

Nous aimerions à l'avenir pouvoir mutualiser le rôle contactable/rappelable pour cette fonctionnalité, idéalement avec les ZP Flowal et Hermeton & Heure en envisageant une garde alternée avec 2 collaborateurs. Pour le moment l'idée ne semble pas intéresser les autres Zones.

Selon les souhaits du Procureur Général et du Procureur du Roi, tenant compte du nombre des dossiers à gérer, il serait également opportun de réfléchir à une mutualisation plus importante de ce service pour gagner en efficacité, en réactivité et en qualité.

Evaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

La Zone de Police dispose d'un « Service Enquête et Recherche » (SER) au sein de la Direction des Opérations. Ce service est composé d'1 INPP et 5 INP, soit un effectif total de 6 membres du personnel. Depuis 3 Cycles de mobilité, 1 place d'INP est ouverte mais ne trouve pas preneur. Parmi les INP, 2 d'entre eux sont actuellement en mi-temps médical ; il semblerait qu'ils ne reprennent jamais à temps plein ce qui est extrêmement pénalisant pour le service.

La norme de 7% est largement dépassée puisque si on compte un effectif de 68 MP au TO, notre SER devrait compter minimum 4,76 FTE. De plus, une garde d'1 enquêteur est assurée 24h/24 et 7j/7.

Tous les enquêteurs disposent du brevet judiciaire. La dernière recrue sera inscrite aux cours en 2020.

LA FONCTION MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

| | | Nombre d'heures (présents ou B&T) |
|-----------------------|-----|-----------------------------------|
| Permanence OPA et OPJ | OPA | Permanence 24/24 – 7/7 |
| | OPJ | Permanence 24/24 – 7/7 |

NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base ?

Notre Zone a conclu un accord avec la ZP voisine d'Hermeton & Heure afin de mutualiser le rôle de contactable et rappelable OPA. Le rôle s'effectue une semaine sur deux.

Malgré ce protocole le Chef de Corps assume également ce rôle car notre ZP ne compte plus qu'1 OPA mobilisable.

Evaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

La gestion des événements planifiés est assurée par la Direction des Opérations. Les membres du Bureau des Opérations participent aux Cellules de sécurité et aux réunions de coordination prévues par les services des Administrations Communales. Pour chaque événement important, ce service rédige une analyse des risques opérationnels et de bien-être afin de déterminer les besoins.

Quant aux événements inopinés, un rôle de garde OPA est prévu 24h/24 et 7j/7. C'est lui qui est chargé d'assurer la coordination des équipes sur le terrain et la gestion de l'incident.

LA FONCTION D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

| Date enregistrement | Collaborateur spécialisé disponible (oui/non) | Nombre d'heures (présent ou B&T) |
|---------------------|--|----------------------------------|
| 01/10/2019 | Oui | 1520 hô/Hr |

NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)

Accord de collaboration pour cette fonctionnalité de base

Notre Zone a conclu un protocole d'accord avec les ZP de Flowal et Hermeton et Heure. A tour de rôle, les collaborateurs spécialisés assurent donc le rôle de permanence en intervenant, le cas échéant, sur les autres Zones.

Evaluation de la norme avec explication : Norme atteinte

Nous disposons d'un collaborateur spécialisé de niveau B disposant d'un diplôme d'assistante sociale. Tenant compte de nos accords de coopération, un rôle de contactable/ rappelable permet d'assurer une permanence en tout temps.

1.2 DESCRIPTION DES AUTRES SERVICES AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE

TEAM CANIN

| Date enregistrement | Collaborateur spécialisé disponible (oui/non) | Nombre d'heures (présent ou B&T) |
|------------------------|--|----------------------------------|
| 01/10/2019 | 1 INP | 1.520 hrs |

NORME: /

Notre Zone de Police dispose d'1 INP Maître-Chien de Patrouille qui actuellement suit la formation Maître-chien Drogue. A terme, ce collaborateur pourra, à l'aide de ses 2 chiens, travailler dans les 2 disciplines.

1.3 MISSIONS DE NATURE FÉDÉRALE

Notre Zone de Police contribue aux tâches et missions à caractère fédéral, conformément aux articles 3, 61 et 62 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux. Ces missions sont en principe déterminées par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice, et par des directives contraignantes.

LA DIRECTIVE DU MINISTRE DE LA JUSTICE RELATIVE À LA POLICE DES COURS ET TRIBUNAUX, AU TRANSFÈREMENT DES DÉTENUS ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ DANS LES PRISONS, EN CAS D'ÉMEUTES OU DE TROUBLES (MFO 1).

Aucun établissement pénitentiaire n'étant installé sur le territoire de notre Zone, conséquemment rien de spécifique n'est prévu. La Zone de Police satisfait aux exigences des directives contraignantes (par ex : transfert d'un détenu devant satisfaire certains devoirs humanitaires comme rendre une visite à un parent malade domicilié sur notre Zone et transfert de détenus lors des mises à disposition et des devoirs d'enquête).

Jusqu'à la mise en place de DAB sur la province de Namur (01-01-19), notre Zone de Police contribuait aux transferts de détenu pour la ZP Haute Meuse.

LA DIRECTIVE MINISTÉRIELLE RELATIVE À LA GESTION DE LA CAPACITÉ EN PERSONNEL ET À L'OCTROI DE RENFORT PAR LA POLICE LOCALE LORS DES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE (MFO 2 BIS)

La MFO-2 bis, entrée en vigueur le 01 janvier 2018, prévoit que les Zones de Police avec une norme minimale inférieure à 75 FTE exécutent des missions GNEP (gestion négociée de l'espace public) de niveau A uniquement.

Pour l'année 2018, la ZP 3 Vallées a fourni 578 heures de sa ligne de crédit qui en compte 1.423 heures. Cela représente donc un engagement de 59,38% de la ligne de crédit. Ces heures ont été réparties comme suit : 426,30 en Hycap A et 151,30 en MCPAT.

Notre Zone de Police dispose néanmoins d'un échelon commandement formé et équipé capable d'être engagé tant en Hycap A qu'en B.

LA DIRECTIVE COMMUNE MFO-3 DES MINISTRES DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉRIEUR RELATIVE À LA GESTION DE L'INFORMATION DE POLICE JUDICIAIRE ET DE POLICE ADMINISTRATIVE (MFO 3)

Notre ZP a à cœur de contribuer activement à la MFO-3, notamment au travers :

- De la formation continuée en interne relative à la MFO-3. Mise à disposition du personnel sur le réseau intranet de tous les formulaires utiles en la matière.
- ➤ De la mise en place de procédures relatives à la collecte et au traitement de l'information en matière de police administrative et judiciaire.
- Du fonctionnement du CIZ qui garantit la qualité et la rapidité de l'alimentation de la BNG.
- De sa participation à diverses plateformes : GF, Pol Jud,...
- > De l'utilisation correcte de l'application BePad
- > De contacts réguliers entretenus entre le SICAD (CIA) et la ZP

LA DIRECTIVE MINISTÉRIELLE DU 04 NOVEMBRE 2002 RELATIVE AUX MISSIONS FÉDÉRALES DE SÉCURITÉ, DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE PAR LES SERVICES DE POLICE DANS LE CADRE DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PRIVÉE (MFO4)

Pour ce qui est des enquêtes de moralité concernant la législation sur le gardiennage, les fonctionnaires de police de la zone exécutent les enquêtes qui sont sollicitées par le fonctionnaire désigné par le Ministre de l'Intérieur ou à la demande du Ministre de la Justice.

En ce qui concerne le rapport d'information administratif, il est prévu que nos services de police informent les services du Ministre de l'Intérieur de tout incident dans lequel du personnel des entreprises de gardiennage, des entreprises de sécurité, ou des détectives privés (en tant qu'auteurs ou victimes), seraient impliqués dans l'exercice de leur fonction.

LA DIRECTIVE COMMUNE ET CONTRAIGNANTE DES MINISTRES DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉRIEUR RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET À L'ORGANISATION DES CARREFOURS D'INFORMATIONS DE L'ARRONDISSEMENT (MFO-6)

Notre Zone de police y participe au travers :

- De la mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la Zone
- Du fonctionnement du SICAD NAMUR au moyen d' 1 INP détaché structurel (CIC)

LA DIRECTIVE DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU 20 FÉVRIER 2002 RELATIVE À LA RÉPARTITION DES TÂCHES, À LA COLLABORATION, À LA COORDINATION ET À L'INTÉGRATION ENTRE LA POLICE LOCALE ET FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE POLICE JUDICIAIRE (MFO 7)

Notre ZP est signataire du protocole visant à coordonner les effectifs lors d'un fait sur le territoire de la Province de Namur.

LA PARTICIPATION AUX OPÉRATIONS DE POLICE INTÉGRÉE

La Zone est consciente que la lutte contre la criminalité quelle qu'elle soit, doit se faire de manière intégrée avec les autres Zones de Police mais également avec la Police Fédérale. C'est pourquoi, nous participons activement à toutes les opérations communes telles que les FIPA, les campagnes BOB, les opérations speed-marathon, les WE sans alcool,...

PARTICIPATION AUX PLATEFORMES D'ÉCHANGE INITIÉES PAR LE DIRCO, LE DIRJUD, LE PARQUET OU LA PROVINCE

Qu'il s'agisse de plateformes stratégiques, opérationnelles ou thématiques, la Zone essaye d'être représentée afin de faire part de son expérience et de ses sollicitations.

SUIVI DU RADICALISME

La Zone de Police participe aux différents forums mis en place (TFL-Strat, TFL-Ops). Une CSIL vient de voir le jour sur le territoire de la Zone de Police.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La Zone, de par sa situation géographique coopère sans cesse avec ses homologues français de l'autre côté de la frontière (opérations communes, échange d'informations et de personnel, participation aux cérémonies patriotiques ou autres,).

L'implication dans les accords de Tournai II et de Metz se matérialise également au travers des tests radio de part et d'autre de la frontière

PARTICIPATION A DES EXERCICES EN MATIERE DE PLANIFICATION D'URGENCE

Notre Zone de Police participe régulièrement à des exercices en matière de planification d'urgence que ceux-ci soient organisés au niveau provincial ou communal. De même, avec les ZP Flowal et Hermeton & Heure, nous collaborons dans le cadre de la mise en œuvre d'exercices amok.

CHAPITRE 3: MISSION, VISION, VALEURS

Un texte relatif aux Mission-Vision-Valeurs de la zone de police a été rédigé dans le PZS 2014-2017(2019). Il est le résultat d'un groupe de travail qui s'est tenu au sein de la zone de police. Ce texte mériterait cependant une révision afin qu'il colle parfaitement à la stratégie mise en œuvre au sein de la Zone.

1. MISSION

« Nous agissons »

En parfaite synergie avec l'ensemble de nos partenaires et grâce à une approche proactive basée sur l'écoute permanente, nous contribuons, en tant que composante de la Police Intégrée et conformément aux directives de nos Autorités, à la sécurité et à la qualité de vie en société.

Nous le ferons en appliquant au quotidien la philosophie de Police Orientée vers la Communauté.

2. VISION

« Nous voulons »

« En tant que membres de la Zone de Police des «3 vallées», nous visons à atteindre, dans l'accomplissement de toutes nos missions, l'excellence dans la Fonction de Police. A ce titre, nous le ferons en :

- Investissant dans une organisation performante, dynamique, innovante et capable d'offrir un service de qualité;
- Abordant les problèmes de sécurité et de qualité de vie avec la volonté de les résoudre de manière durable;
- Investissant tout particulièrement dans :
 - l'implication, la motivation et le développement des compétences de nos collaborateurs;
 - une politique de communication interne et externe moderne ».

3. VALEURS

« Nous croyons en »

```
Transparence
Respect
Ouverture
Intégrité
Services
```

```
Visibilité
Assistance
Loyauté
Légalité
Exemple
Esprit de corps
Savoir faire
```

Nos valeurs correspondent à l'acronyme de la dénomination de notre Zone de Police. En effet, chaque lettre, correspond à une valeur que notre Zone entend défendre et valoriser au quotidien de manière très concrète.

CHAPITRE 4: STRATÉGIE ET POLITIQUE

Le présent chapitre vise la détermination des objectifs stratégiques de la zone de police des 3 Vallées pour la période de ce PZS. Pour y parvenir, nous avons effectué plusieurs démarches lesquelles sont exposées en préambule. Une fois les attentes des parties prenantes récoltées nous les avons analysées en parallèle avec les données objectives et subjectives en notre possession. Enfin, une matrice de décision a été réalisée afin de dégager les priorités choisies.

1. MÉTHODOLOGIE MISE EN OEUVRE

Afin de définir les priorités, il était indispensable de récolter différentes données tant objectives que subjectives. Une Zone de Police n'étant qu'un maillon dans la chaîne de sécurité, il nous paraissait indispensable de brasser large en y incluant un maximum d'autorités, de partenaires ou de bénéficiaires de service.

Au niveau national, nous nous sommes basés sur l'ancien PNS (en l'absence d'un nouveau) et ce, tant au niveau du texte de base que des différents rapports de suivi communiqués par la Police Fédérale, du mémorandum de la police locale ainsi que du document « Horizon 2025 » rédigé par la CPPL.

Au niveau régional et provincial, nous avons sollicité le Gouverneur de Province, le Procureur du Roi de Namur, le Directeur coordonnateur de Namur ainsi que le Directeur judiciaire de la PJF Namur. Nous avons pour la première fois intégré les priorités édictées par la Région Wallonne.

Au niveau local, nous avons pris connaissance des attentes de nos Autorités administratives au travers de leurs déclarations de politique rédigées à l'entame de la nouvelle législature mais également des rapports d'évaluation des PSSP de Couvin. Nous avons également sollicité l'ensemble des conseillers de police en leur soumettant un questionnaire.

Les citoyens quant à eux ont été sondés par le biais du Moniteur de Sécurité réalisé par le SPF Intérieur et dont les résultats nous ont été communiqués par les services de la Police Fédérale. Parallèlement, un questionnaire a également été diffusé aux citoyens par le biais de notre page Facebook et de notre site internet.

L'ensemble de ces attentes et priorités ont été intégrées avec les données objectives issues des baromètres de la criminalité et de la circulation dans une matrice multicritère pondérée.

Les priorités en matière de fonctionnement interne ont été fixées tenant compte : d'une réflexion menée au sein du Comité de Direction de la zone mais aussi du résultat de l'enquête sur la charge psychosociale et du plan d'action qui en découle. Enfin, il a aussi été tenu compte des objectifs et priorités énoncées dans la lettre de mission du chef de corps pour la période 2018-2023.

2. EVALUATION DU PLAN PRÉCEDENT

Le Plan Zonal de Sécurité précédent avait été rédigé alors que l'actuelle Chef de Corps venait à peine de prendre ses fonctions. Force avait été de constater qu'au sein de la Zone de Police aucun membre du personnel n'avait jamais été impliqué ou ne s'était intéressé à la stratégie policière, à la définition de celle-ci ou à sa mise en œuvre. C'est donc tout un travail de fond qui a été entrepris afin de pallier ce manquement.

Voici les principales améliorations qui ont été apportées lors de la rédaction du présent :

L'image de l'environnement de travail a fortement été développé apportant plus de précisions utiles à l'analyse de phénomène.

- Une consultation plus large des partenaires a également été réalisée en soumettant aux conseillers de police un questionnaire relatif à leur sentiment de sécurité et au fonctionnement de la Zone de Police.
- Pour répondre aux recommandations formulées, un résumé des analyses stratégiques en matière de criminalité et de circulation a été intégré directement dans le corps du texte.
- Il a été tenu compte des objectifs de la lettre de mission de la Chef de corps pour la période 2018-2023 mais également des perspectives énoncées dans le rapport d'activités 2018.
- Le comité de direction a été associé dans : la mise en œuvre et l'évaluation du précédent plan ainsi que dans l'élaboration et la fixation des objectifs du présent document.

Enfin, l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action présentée en Conseil Zonal de Sécurité a été faite de manière qualitative et non purement quantitative.

3. ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

3.1 A RETENIR DE L'IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE (ENVIRONNEMENT EXTERNE)

AU NIVEAU DE LA CRIMINALITÉ

Afin de déterminer les priorités de manière objective, nous avons réalisé une analyse stratégique. Nous avons ensuite analysé chaque phénomène criminel faisant partie du top 10 des infractions les plus souvent constatées sur notre territoire.

Pour chacun de ces faits, nous avons déterminé leur ampleur et leur tendance. Ces termes se définissent de la manière suivante :

- Ampleur : la fréquence de survenance du fait.
- Tendance : l'évolution du phénomène sur plusieurs années

AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En matière de sécurité routière, nous avons également réalisé une analyse stratégique centrée sur la problématique. Outre les accidents, l'ensemble des différentes infractions ont pareillement été analysées quant à leur ampleur et leur tendance. Un focus tout particulier a été réalisé sur la conduite sous influence de l'alcool et la vitesse.

3.2 A RETENIR DE L'IMAGE DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE OPTIMALE (ENVIRONNEMENT INTERNE)

LETTRE DE MISSION

La nouvelle lettre de mission de notre Chef de Corps a été approuvée par le Conseil de Police en date du 27/06/19. Elle y esquisse les actions qu'elle compte soutenir en tant que Chef de Corps au sein de la Zone de Police des 3 Vallées durant son mandat 2018-2023.

De manière synthétique, voici les différents objectifs retenus :

1. Objectifs dans le cadre de la lutte contre les phénomènes criminels et la gestion des événements

(Sécurité & Qualité de vie)

En synergie avec les différents partenaires de la chaîne de la sécurité, contribuer à maîtriser les phénomènes criminels présents sur le ressort de la Zone de Police (spécifiquement les phénomènes reconnus comme prioritaires par le Conseil Zonal de Sécurité), de manière à diminuer le sentiment d'insécurité et augmenter le risque d'être pris.

 Objectifs dans le cadre du Management Général et de la Gestion Optimale (Leadership / Stratégie & Politique

Optimaliser l'organisation et le fonctionnement de la zone de police afin :

- d'accroître la capacité disponible et visible ;
- d'améliorer les services rendus en termes de qualité, rapidité, accessibilité;
- d'améliorer la polyvalence et la transversalité entre les fonctionnalités.
- 3. Objectifs dans le cadre du Management des Collaborateurs

Mettre en place une politique moderne et efficace de gestion des ressources humaines (au sens large) afin d'améliorer l'opérationnalité de la Zone de Police mais aussi de favoriser l'épanouissement des membres du personnel.

4. Objectifs dans le cadre du Management des Moyens

Poursuivre l'optimalisation et la modernisation de la gestion des moyens (finance, logistique, infrastructure, ICT) en tant que processus d'appui afin :

- de garantir l'opérationnalité de la zone (seuil de fonctionnement) ;
- d'assurer la sécurité et le bien-être des collaborateurs ;
- d'inscrire la Zone dans un fonctionnement moderne et respectueux de l'environnement.
- 5. Priorités dans le cadre du Management des Processus (partenariat compris)

Développer, gérer et améliorer les processus primaires et d'appui au sein de la Zone et encourager un partenariat durable sous toutes ses formes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le rapport d'activité 2018 énumérait les perspectives et défis futurs qu'il est bon de rappeler ici :

- Poursuivre l'optimalisation du fonctionnement interne de la Zone de Police, renforcer les équipes et tendre vers plus de proactivité notamment au travers du travail de proximité.
- Poursuivre la modernisation de la Zone de Police notamment par l'emploi des nouvelles technologies.
- Organiser au mieux et anticiper les conséquences de l'ouverture de l'E420.
- Diminuer notre empreinte écologique notamment par une politique paperless, des achats adaptés et une sensibilisation du personnel à l'emploi des énergies.
- Poursuivre la mise en conformité de nos bâtiments en tenant compte des diverses normes (sécurité, bien-être).
- Renforcer et développer les synergies avec les Zones de Police voisines, les écoles, les PCS,...
- Continuer à développer l'épanouissement professionnel de nos membres du personnel notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action orienté sur le bien-être et la sécurité.

COMITÉ DE DIRECTION

Lors de différentes réunions du comité de direction, le fonctionnement interne a fait l'objet de réflexions et de discussions nourries. Les résultats de l'enquête sur la charge psychosociale a constitué, dans ce cadre, un input important. Voici les différentes priorités qui ont été dégagées :

- Compléter le cadre organique (avec un focus tout particulier sur la SER et le CIZ et sur le cadre moyen défaillant);
- Développer et moderniser la communication interne ;
- Améliorer l'encadrement des cadres de base et notamment des jeunes collaborateurs ;
- Développer les compétences des membres du personnel
- Poursuivre la digitalisation en vue de réduire les charges administratives

4. ATTENTES DES AUTORITÉS ET PARTENAIRES

4.1 ATTENTES ET PRIORITÉS DE NOS AUTORITÉS

PNS 2016-2019

Le PNS reprend divers phénomènes de sécurité auxquels les services de police et toutes les autres instances concernées doivent prêter une attention particulière. Même si celui-ci va être revu dans le cours de cette année et coïncide avec la nouvelle période du PZS, il ne fait nul doute que la majorité des phénomènes actuellement suivis le seront encore ultérieurement. Les phénomènes actuels sont :

- La radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- Le trafic et la traite des êtres humains ;
- Les drogues : la production professionnelle et commerciale de cannabis ; la production et le marché des drogues synthétiques ; l'import et l'export de cocaïne ; les hormones ;
- La fraude sociale et fiscale ;
- Le cybercrime et la cybersecurity;
- La criminalité violente, les atteintes à l'intégrité de la personne et la discrimination : violence intrafamiliale, violence sexuelle sur des majeurs, abus sexuels sur des mineurs et discrimination ;
- La criminalité organisée contre la propriété et les trafics de bien illégaux : les groupes d'auteurs itinérants et le trafic illégal d'armes ;
- L'environnement (lié à la fraude) : la fraude au déchet, la biodiversité, le bien-être animal, la fraude à l'énergie ;
- La sécurité routière ;
- L'amélioration de l'ordre public (incivilités, gestion négociée de l'espace public et transmigration illégale);

Le PNS prévoit également des thèmes transversaux qui sont abordés dans tous les phénomènes de sécurité et constituent des points d'attention et d'actions dans l'approche de ces phénomènes :

Approche administrative et échange d'informations : un élément essentiel dans l'approche intégrale de la criminalité organisée ;

- Internet et les TIC comme facilitateurs de la criminalité mais aussi pour le maintien de la sécurité et la recherche ;
- Détermination de l'identité, fraude à l'identité et au domicile ;
- Approche axée sur le butin ;
- Coopération internationale ;
- Management de la recherche ;
- Groupe d'auteurs ;

CPPL

Comme mentionné ci-dessus, nous avons pris connaissance des derniers documents rédigés par la CPPL à savoir l' « Horizon 2025 » et le « Mémorandum pour la police locale ». Ces thèmes majeurs que l'ensemble des Chefs de Corps souhaitent que le Ministre prenne en considération doivent naturellement être analysés dans le cadre du présents PZS, à savoir :

- Une préservation et une consolidation de la spécificité de la police locale, la proximité;
- Un cadre légal et réglementaire renouvelé tenant compte des évolutions sociétales et technologiques;
- Un fonctionnement intégré prenant appui sur un partenariat fort et fiable ;
- Une juste place pour la police locale dans les processus décisionnels;
- Une augmentation de la capacité opérationnelle ;
- Un acteur attractif et concurrentiel sur le marché de l'emploi ;
- Une valorisation et une meilleure prise en compte des particularités du métier de policier;
- > Un investissement dans la formation et dans le développement des compétences ;
- Une innovation technologique en appui des opérations et des processus de gestion ;
- Un financement pérenne et complémentaire au profit du citoyen et des autorités ;

PROCUREUR DU ROI DE NAMUR

Au travers d'un courrier transmis aux différentes Zones de police de son arrondissement, le Procureur du Roi de Namur considère les phénomènes suivants comme prioritaires sur le ressort du Parquet de Namur :

- Les vols dans habitations ;
- Le trafic de stupéfiants ;
- La lutte contre les infractions routières graves, essentiellement les grandes vitesses et les conduites sous influence ;
- La criminalité en lien avec le phénomène des « bandes urbaines » ;
- Les violences intrafamiliales avec une attention particulière pour les violences conjugales.

Il retient la détection du radicalisme comme étant un point d'attention particulier.

GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le Gouverneur de la Province de Namur a fait part aux zones de police des phénomènes qui sont à considérer comme étant prioritaires :

- La sécurité routière et particulièrement la vitesse inadaptée, la conduite agressive et la conduite sous influence ;
- Les vols dans les habitations ;
- La sécurité sur les parkings et dans les gares (vols cargo, vols de cuivre, la problématique des transmigrants);
- Les plans généraux d'urgence et d'intervention et les exercices qui ont comme objectif la gestion des situations d'urgence ;
- Le projet PAALCO (pour une approche administrative de la lutte contre la criminalité organisée);

REGION WALLONNE

La Région Wallonne quant à elle souhaite que les services de police travaillent dans les domaines suivants :

- Radicalisme ;
- Environnement;
- Sécurité routière / roulage ;
- Bien-être animal;

BOURGMESTRES DE COUVIN ET DE VIROINVAL

Au travers du questionnaire qui leur a été soumis ainsi que des discussions tenues en Collège de police, les bourgmestres ont exprimés leurs préoccupations suivantes :

- La sécurité routière (vitesse inadaptée, conduite sous influence);
- La problématique des stupéfiants (consommation en bande, deal de rue) ;
- La lutte contre les incivilités au sens large en ce compris les infractions environnementales et urbanistiques;
- Les vols dans les habitations (Couvin seul);
- Renforcement des effectifs au poste de proximité de Viroinval (Viroinval Seul).

DIRECTEUR COORDONNATEUR DE LA POLICE FEDERALE A NAMUR

Le DirCo a fait siennes les priorités suivantes :

- Les vols dans les habitations ;
- La sécurité routière ;
- Le projet PAALCO
- La traite des êtres humains (transmigration)
- L'optimalisation de la gestion de l'information et la qualité des données

- > Garder une attention aux éventuels développements de radicalismes
- La coopération transfrontalière (mise ne œuvre des accords de Metz)

DIRECTEUR JUDICIAIRE DE LAPOLICE JUDICIAIRE FEDERALE DE NAMUR

Le DirJu insiste tout particulièrement sur le travail intégré entre ses services et le service d'enquête ainsi que sur la préservation des traces et indices.

4.2 ATTENTES DE LA SOCIETÉ, DES AUTRES PROTAGONISTES ET PARTENAIRES

Ces attentes ont été identifiées dans le chapitre relatif à l'image de la criminalité. Nous pouvons toutefois ajouter les préoccupations des organisations syndicales et de certains citoyens relayées sur nos réseaux sociaux ou par voie de presse :

- Augmenter la présence de radars préventifs et répressifs dans les villages ;
- Augmenter la visibilité des agents de quartier ;
- Poursuivre les avancées en matière de bien-être et de sécurité du personnel ;
- Améliorer la sécurisation de l'accueil (GPI 91);

4.3 VISION SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES PRIORITÉS ET ATTENTES

| PHENOMENES | cz | Bg Couvin | Bg Viroinval | PROCUREUR DU ROI | GOUVERNEUR | DirCo | DirJud | RW | Conseillers de police | Moniteur de sécurité |
|--------------------------------|-----|-----------|--------------|---------------------|------------|-------|--------|----|--------------------------|----------------------------|
| Vols dans habitations | PAP | X | | X | x | X | | | | |
| Trafic de stupéfiants | X | X | X | X | | | X | | | X |
| Sécurité routière (infractions | | | | | | | | | | |
| graves, vitesses, conduite | X | X | X | x | X | X | | X | X | X |
| sous influence | | | | | | | | | | |
| Bandes urbaines | | 3 | | X | | | | | | |
| VIF | | | | Х | | | | | | |
| Détection du radicalisme | | 3 | 3 | PAP | | 8 | X | X | 2 | |
| Sécurité Pk et gares | | | | | X | | | | | |
| Plan d'urgence et exercices | X | * | 3 | | Х | | 1 | | 2 | |
| Projet PAALCO (jeux de | | | | | v | | | | | |
| hasard, carwashs) | | | | | x | X | | | | |
| Environnement | | X | X | | | | | X | X | X |
| Bien-être animal | | * | 9 | | | | | X | 2 | |
| TEH (transmigration) | | | | | | X | X | | | |
| Crimalité informatique | | | | | | 8 | Х | | | |
| optimalisation gestion de | | | | | | | | | | |
| l'information / qualité des | X | | | | | X | | | | |
| données PV | | | | | | | | | | |
| Contribuer aux actions | | 3 | 8 | | | | | | | |
| transfrontalière (convention | | | | | | PAP | | | | |
| de Metz) | | | | | | | | | | |
| Fonctionnement intégré | | | | | | | X | | | |
| Préservation des traces | 2 | | | | | | X | | | |
| Incivilités et nuisances | | | | | | | | | | |
| (sonores, animaux, déchets, | X | X | X | | | | | | X | X |
| alcool/stups) | | 1972 | | | | | | | | |

5. ANALYSE DES PRIORITÉS ET DES ATTENTES : LA MATRICE DE L'ARGUMENTATION

5.1 MATRICE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE

Afin de déterminer les priorités futures, nous avons intégré les différents phénomènes dans une matrice de classement (voir annexe 3 pour plus de lisibilité) en leur attribuant des points.

- Les phénomènes issus des analyses stratégiques ont été repris et notés sur base de leur ampleur (de 0 à 5 points selon le nombre de faits enregistrés) et de leur tendance (3 points en cas d'augmentation, 2 si le phénomène est stable et 0 si il est en diminution);
- Les attentes de nos parties prenantes en leur attribuant également une cotation allant de 3 selon qu'il s'agisse d'une priorité ou de 1 selon qu'il s'agisse d'un point d'attention.

Les différents points ont été additionnés et les priorités retenues sont celles qui en ont récolté le plus de points tenant compte du principe de Pareto stipulant que travailler sur 20% des causes premières permet d'atteindre 80% des effets.

| | Analyses st | ratégiques | Directions et financiers | | | Partenaires et fournisseurs | | | | | | Soc | iété | | | |
|---|-------------|------------|--------------------------|-----------|--------------|-----------------------------|------------|-------|--------|----|-----|------|--------------------------|-------------------------|-------|------------|
| PHENOMENES | Ampleur | Tendance | cz | Bg Couvin | Bg Viroinval | Procureur du roi | Gouverneur | DirCo | DirJud | RW | PNS | PSSP | Conseillers de police | Moniteur de sécurité | TOTAL | Classement |
| Vols dans habitations | 3 | 2 | 1 | 3 | 0 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 21 | 4 |
| Trafic de stupéfiants | 5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 3 | 29 | 2 |
| Sécurité routière (infractions graves, vitesses, conduite sous influence | 5 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 | 37 | 1 |
| Bandes urbaines | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 6 | 10 |
| VIF | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 12 | 6 |
| Radicalisme | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 13 | 5 |
| Sécurité Pk et gares | 3 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 9 | 8 |
| Projet PAALCO (jeux de hasard, carwashs) | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 8 |
| Environnement | 1 | 2 | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 24 | 3 |
| Bien-être animal | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 1 |
| TEH (transmigration) | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 11 | 7 |
| Incivilités et nuisances (sonores, animaux, déchets, alcool/stups) | 5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 | 29 | 2 |
| Fraudes | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 7 | 9 |
| Cybercriminalité | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 11 | 7 |
| Criminalité organisée | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 11 |

Le classement fait donc apparaître les priorités suivantes :

- 1. La sécurité routière (37 points)
- 2. Le trafic des stupéfiants (29 points)
- 3. Les incivilités et les nuisances (29 points)auxquelles ont peu ajouter l'aspect environnemental (24 points), les 2 problématiques étant intimement liées.
- 4. Les vols dans les habitations (21 points)
- 5. Le radicalisme (13 points)

Pour distinguer ce qui fera l'objet d'une priorité de ce qui sera un point d'attention, quelques explications supplémentaires ont nécessaires.

 La sécurité routière doit faire l'objet de nos priorités. Tout le démontre : les attentes de nos autorités et partenaires, l'analyse stratégique et même l'évaluation du Plan Zonal de Sécurité précédent.

- 2. Le trafic des stupéfiants faisait l'objet d'un point d'attention particulier de notre Plan Zonal de Sécurité précédent. Nous proposons de continuer sur cette voie partant du fait que la lutte contre les stupéfiants est une préoccupation nationale qui, sur un territoire comme le nôtre, relève plus de l'activité policière que de la problématique en elle-même.
- 3. Les incivilités et les nuisances, en ce compris les atteintes à l'environnement méritent que l'on développe un plan d'action en la matière. Ces phénomènes ont un impact local très élevé et dès lors les attentes des autorités locales et de la population sont grandes à cet égard. En outre, elles offrent l'opportunité de développer un partenariat large pour les combattre.
- 4. Les vols dans les habitations ont fait l'objet d'un plan d'action particulier lors du précédent Plan Zonal de Sécurité. Des procédures bien huilées en ont écoulé : revisite, enquête de voisinage, appel au laboratoire, développement de la techno prévention,... Ces procédures sont à présent acquises et rôdées auprès des policiers de la Zone de Police. En outre, en 5 ans, les chiffres ont considérablement baissés mais le taux d'élucidation pour les quelques cas restants demeure bas. Nous proposons donc d'en faire un point d'attention afin de travailler dans la continuité de ce qui a été entrepris.
- 5. Le radicalisme représente une attente importante auprès des autorités régionales et provinciales mais notre Zone de Police n'y est pratiquement pas confrontée. Néanmoins, il nous semble important au vu de notre situation frontalière stratégique, d'en assurer un monitoring mais surtout d'investir dans l'échange d'information avec nos partenaires en la matière. La création il y a peu d'une CSIL-R sur le territoire de la ZP mérite que l'on y accorde un point d'attention.

5.2 ETABLISSEMENT DES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE

Pour définir les priorités en matière de fonctionnement interne, nous avons tenu compte des attentes de nos parties prenantes mais nous avons souhaité laisser plus de « poids » aux attentes des membres du personnel et de la direction. C'est pourquoi, en croisant les objectifs de la lettre de mission, les réflexions du comité de direction et les résultats de l'analyse de la charge psychosociale, il devient évident que deux domaines doivent être développés à savoir, la communication interne et le développement des compétences dans le but d'offrir un travail plus qualitatif.

6. CHOIX DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

6.1 PRIORITÉS STRATÉGIQUES SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE POUR 2020 - 2025

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : LA SECURITÉ ROUTIÈRE

Nous souhaitons contribuer, avec nos partenaires, à améliorer la sécurité routière sur le territoire de notre Zone de Police.

DEFINITION:

La sécurité routière vise l'insécurité objective et subjective résultant de la vitesse inadaptée, de la conduite sous influence, du non-port de la ceinture de sécurité, de l'utilisation du GSM au volant et du transit des poids lourds mais également les nuisances engendrées par cette insécurité.

KPI:

• L'évolution du nombre d'accidents avec lésions corporelles

• L'évolution du nombre de blessés causés par un accident de la circulation

FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES :

Leadership

- Inculquer une culture d'approche transversale du phénomène tant en interne qu'avec nos partenaires; la sécurité routière étant l'affaire de tous;
- Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;
- Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
- Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote;
- Susciter une culture d'évaluation continue.

Stratégie et politique

- Cerner efficacement les problématiques, en donner une définition et une image précise;
- Analyser et tirer les conclusions des actions passées ;
- Procéder à un suivi par des mesures régulières ;
- Veiller à un meilleur équilibre des missions effectuées par le service circulation.

Management des collaborateurs

- Engager du personnel afin de remplir le cadre opérationnel;
- Former le personnel et rechercher l'expertise ;
- Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;
- Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.

Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel;
- Utiliser de façon optimale le matériel disponible pour l'exécution des actions planifiées.

Management des processus

- Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
- Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action;
- Veiller à la coordination des actions entre les services ;
- Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.

PARTENAIRES:

Parquet, SPF mobilité et SPF Justice, AWSR, Centrex, CRT, Région Wallonne, Police fédérale, autres zones de police, administrations communales, Gouverneur de la Province et CEP, Académies de police, écoles, presse, dépanneurs, Gendarmerie Française,...

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : LES TROUBLES À LA VIE COMMUNAUTAIRE

Nous souhaitons contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens par le biais d'une approche locale et partagée des troubles à la vie communautaire.

DEFINITION:

Les troubles à la vie communautaire peuvent se définir comme étant l'ensemble des incivilités et nuisances inscrites au RGPA (en ce compris les infractions environnementales et urbanistiques) qui génèrent un sentiment d'insécurité.

KPI:

- L'évolution du nombre d'infractions au RGPA et de dégradations
- Le nombre de dossiers d'urbanisme traités

FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES:

- Leadership
 - Inculquer une culture d'approche transversale du phénomène tant en interne qu'avec nos partenaires
 - Impliquer, motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
 - Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes dans la lutte contre le phénomène;
 - Dégager de la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes ;
 - Communiquer et rendre compte en interne et en externe.
 - Susciter une culture d'évaluation continue.
 - Stratégie et politique
 - Adopter une approche partant des besoins et des attentes des parties prenantes identifiées et consultées;
 - Cerner efficacement le phénomène, en donner une définition et une image précise (analyse stratégique);
 - Définir les zones sensibles ;
 - Inscrire les projets dans la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté;
 - Etablir un plan d'action annuel réaliste et pluridisciplinaire ;
 - Procéder à un suivi du phénomène par des mesures régulières objectives et subjectives
 - Management des collaborateurs
 - Engager du personnel afin de remplir le cadre opérationnel;
 - Sensibiliser le personnel à l'application pratique et quotidienne de la fonction de police orientée vers la communauté;
 - Former le personnel et rechercher l'expertise ;
 - Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;

- Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.
- Management des moyens
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions;
 - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel;
 - Utiliser de façon optimale le matériel disponible pour l'exécution des actions planifiées.
- Management des processus
 - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
 - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
 - Veiller à la coordination des actions entre les services ;
 - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.

PARTENAIRES:

Parquet, SLIV (Min Inter), Région Wallonne (DGO-4), Police fédérale, autres zones de police, administrations communales (dont le service urbanisme, les agents constatateurs, le PSSP, le Sv médiation de la commune de Viroinval), fonctionnaire sanctionnateur, les commerçants, les citoyens,...

6.2 POINTS D'ATTENTION POUR 2020 - 2025

Outre les priorités stratégiques « sécurité et qualité de vie », d'autres phénomènes méritent de faire l'objet d'une attention spécifique et particulière. Il s'agit soit de priorités importantes aux yeux de nos partenaires, soit de phénomènes latents, soit de phénomènes qui, par leur ampleur, nécessitent des actions coordonnées et structurées.

POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 1 : LES VOLS QUALIFIÉS HABITATION

En matière de cambriolages dans les habitations, nous souhaitons contribuer à maitriser ce phénomène et ce en continuant à mettre en œuvre les procédures et actions validées :

- Appel au LPTS si les conditions sont réunies ;
- Qualité des constats et du PV
- Revisite et enquête de voisinage systématique
- Proposition de conseils ou de bilan de prévention aux victimes
- Actions de techno prévention en ce compris les actions de gravure

Nombre de vols et tentatives de vols qualifiés habitation

POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 2 : LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

En matière stupéfiants, nous souhaitons contribuer à la lutte contre les stupéfiants notamment au travers des home deal, street deal et la détection des plantations.

KPI:

Nombre de dossiers initiés en matière de stupéfiants

POINT D'ATTENTION PARTICULIERE 3 : LA LUTTE CONTRE LE RADICALISME

En matière de radicalisme, nous souhaitons contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et ce, en veillant à l'échange des informations.

KPI:

- Nombre de FTF, Prédicateur de haine, propagandistes (selon les notions de la circulaire)
- Nombre d'entités (personne et lieu) suivies en TFL-Ops

6.3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT INTERNE 2020 – 2025

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : DÉVELOPPER ET MODERNISER LA COMMUNICATION INTERNE

DEFINITION:

Par **développer la communication**, nous entendons mettre en place des outils de communication qui garantissent une communication rapide et efficace en ce compris des forums de réunion internes dont la périodicité est définie et respectée, le tout en y impliquant les acteurs clé et en tentant de maitriser les effets néfastes de la communication informelle (ragots, bruits de couloir, etc.)

Par **moderniser la communication** nous voulons avoir recours à la digitalisation garantissant un accès aisé, partout et en tout temps de l'information.

KPI

- Enquête de satisfaction
- Inventaires des outils développés

FACTEURS CRTIQUES DE SUCCES

- Leadership
 - Inculquer une culture d'échange d'information, la communication étant l'affaire de tous;
 - Validation du Plan stratégique de communication par les Autorités locales
 - Communiquer / rendre compte en interne;
 - Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote;
- Stratégie et politique
 - Impliquer et faire adhérer les acteurs clé ;
- Management des collaborateurs
 - Disposer d'un « ambassadeur Office 365 » ;
 - Former le personnel sur l'usage des canaux de communication choisis ;
- Management des moyens

- Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions ;
- Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel;
- Management des processus
 - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
 - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
 - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.

PARTENAIRES:

Police fédérale, autres zones de police, autorités administratives, organisations syndicales, ...

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DÉVELOPPER LES COMPETENCES DES COLLABORATEURS DANS LE BUT D'ACCROITRE LA QUALITÉ DU TRAVAIL FOURNI

DEFINITION:

Par développement des compétences dans le but d'accroître la qualité du travail fourni, nous envisageons principalement le travail sur les 4 axes suivants :

- La révision des profils de fonction comme base à l'évaluation;
- L'établissement d'un plan de formation et de compétences ;
- L'accueil des nouveaux collaborateurs et l'encadrement des cadres de base;
- L'amélioration des procédures internes via la rédaction de processus.

KPI

- Nombre de procédures et processus rédigés
- Enquête de satisfaction auprès des nouveaux collaborateurs
- Etat des lieux relative aux évaluations

FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES

- Leadership
 - Inculquer une culture de qualité auprès des collaborateurs, la notions de qualité nécessitant une approche transversale du travail effectué au sein de la Zone de Police;
 - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place d'actions concrètes ;
 - Communiquer / rendre compte en interne et en externe ;
 - Responsabiliser, motiver et initier le rendre compte du pilote;
- Stratégie et politique
 - Impliquer et faire adhérer les cadres moyens ;
- Management des collaborateurs
 - Former le personnel et rechercher l'expertise ;
 - Assurer un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs ;
 - Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier en fixant des objectifs au personnel favorisant le résultat et le rendre compte.

- Management des moyens
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour les formations et les actions;
- Management des processus
 - Développer l'objectif stratégique et y travailler de manière transversale ;
 - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter le plan d'action ;
 - Veiller à la coordination des actions entre les services ;
 - Stimuler des actions concertées avec nos partenaires.

PARTENAIRES:

Parquet, Police fédérale, autres zones de police, administrations communales, autorités administratives, Gouverneur de la Province, Académies de police, Organisations syndicales, ...

6.4 MOTIVATION DE PHÉNOMÈNES NON RETENUS

Les priorités nationales définies dans le PNS ne coïncident pas souvent avec une réalité locale. De même, certaines réalités provinciales ne sont pas rencontrées au sein de chaque Zone de Police.

Dans le même ordre d'idée, il est illusoire de tout prioriser. Il est préférable de se centrer sur des objectifs précis sur lesquels on peut avoir un impact tenant compte des spécificités zonales et de ses capacités. En conséquences, des choix ont dû être opérés. Néanmoins il est essentiel de souligner que les problématiques non retenues feront l'objet du meilleur suivi possible, que d'éventuels phénomènes émergents ou de changement importants dans la criminalité enregistrées donneront lieu à des adaptations des priorités retenues.

- Criminalité violente, atteinte à l'intégrité physique et discrimination: ce type de criminalité représente seulement 11% de l'ensemble de notre criminalité zonale. Bien qu'en légère augmentation, les faits ne sont pas très nombreux et concernent surtout les coups en dehors de la sphère familiale. Ce sont surtout les festivités qui génèrent ce type de faits.
 - Au quotidien, nous insistons tout particulièrement sur l'accueil des victimes et leur prise en charge avec au besoin l'appui de notre SAPV. Au sein de notre SER, nous disposons de personnel spécialisé dans le domaine des mœurs et des abus sexuels. De plus, du personnel est formé aux auditions TAM
- Cybercrime et cybersecurity: La criminalité informatique a fait son apparition dans le top 10 des infractions les plus souvent constatées au sein de notre Zone de Police. Au vu de l'informatisation croissante, ce type de criminalité est en effet en plein essor.
 - Au vu du nombre de faits peu élevés, nous n'avons pas retenu ce phénomène. Toutefois, lorsqu'il y a usage frauduleux de cartes bancaires, nos équipes récoltent les images de vidéo-surveillance et mènent l'enquête, dans les limites de leurs compétences.
- Trafic et traite des êtres humains : au vu du nombre de faits sur base annuelle au sur la Zone de police, ce phénomène n'a pas été retenu. Toutefois, des actions conjointes et multidisciplinaires sont menées durant l'année notamment auprès des night shop et des établissements HORECA.
- Fraude sociale et fiscale: en ce qui concerne la fraude sociale, nous avons des chiffres relativement peu élevés. En ce qui concerne la fraude fiscale, les chiffres sont encore moins élevés. De plus, ces phénomènes ne font pas l'objet d'une priorité aux yeux de nos autres parties prenantes. Néanmoins, un membre du personnel de la zone est référent et point de contact pour la problématique de la fraude sociale.

CHAPITRE 5: PLAN DE GESTION

Approche des priorités stratégiques : rédaction de plans d'action annuels

MONITORING DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Par objectif stratégique, en comité de direction, nous allons définir des grands axes qui se traduiront annuellement en objectifs opérationnels et fonctionnels. Ceux-ci seront ensuite traduits en activités détaillées.

Chaque plan d'action sera confié à un pilote qui sera en charge du suivi du plan de déroulement détaillé et un plan de mesure. Le pilote sera chargé de veiller à la bonne exécution de son plan d'action dans sa globalité. Chaque pilote a pour mission de fédérer toutes les personnes impliquées dans son plan d'action, indépendamment de son grade et de sa fonction. Le rôle du pilote est primordial et son investissement dans les plans d'action est un facteur critique de succès.

OUTILS POUR LE SUIVI ET LE RAPPORTAGE

Les tableaux de suivi seront la base du rapportage mensuel; ces derniers seront couplés aux statistiques mensuelles diffusées en interne et en externe. Par trimestre un reporting plus précis devra être effectué par le pilote au comité de direction afin que les éventuels ajustement puissent être opérés.

RÉDACTION DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS

En 2018, pour la première fois, la Zone de Police a présenté un rapport d'activités; la Chef de Corps s'est engagée à en rédiger un annuellement. Celui-ci sera toujours écrit sans tabou et reprendra tous les volets du fonctionnement de la zone de police : le personnel, la logistique, l'ICT, les finances, l'évolution de la criminalité, le bien-être du personnel, les projets menés et ceux à venir.

Il sera présenté en Collège de Police puis transmis aux membres du Conseil Zonal de Sécurité, au Gouverneur de province, aux conseillers de Police, aux organisations syndicales et à l'ensemble du personnel avant d'être publié sur notre site internet et notre page facebook.

GESTION DES MOYENS FINANCIERS

Les plans d'action seront rédigés en adéquation avec le budget de la Zone de Police et ce tant dans la composante budget en personnel que fonctionnel. Si certaines activités nécessitent de débloquer un budget spécifique, celui-ci sera prévu.

CHAPITRE 6: APPROBATION DU PLAN

| Pour prise de connaissance et approbation du présent Plan Zonal de Sécurité | | | | | | |
|---|-----------|--|--|--|--|--|
| Membres du Conseil Zonal de Sécurité | Signature | | | | | |
| Mr Maurice JENNEQUIN Bourgmestre de Couvin Président de la Zone de Police | 4/1/2 | | | | | |
| Mr Baudouin SCHELLEN Bourgmestre de Viroinval | 1 | | | | | |
| Mr Vincent MACQ Procureur du Roi de NAMUR | 0 | | | | | |
| Mr Michel REMACLE Directeur Coordonnateur de Namur | illtof | | | | | |
| Mr Didier VERLAINE Directeur Judiciaire PJF Namur | Ah- | | | | | |
| Me Virginie WUILMART Chef de Corps ZP 3 Vallées | A. | | | | | |
| Fait à Couvin le 17 / 10 / 2019 | | | | | | |

ANNEXES

- 1. Analyse stratégique en matière de Criminalité 2018
- 2. Analyse stratégique en matière de circulation routière 2018
- 3. Matrice multicritères en matière de sécurité et de qualité de vie